

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 030-243000650-20240208-2024_02_06-DE

Berger
Levrault

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE



Terre de Camargue
Action Climat

Annexe : Bilan de la Concertation

Plan Climat 2023-2028

 **Communauté
de communes**
Terre de CAMARGUE
www.terredecamargue.fr

Rédacteur : Marion EYSSETTE

Date de publication : Janvier 2024

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	4
1.1	LES DIFFERENTES ETAPES DE LA CONSTRUCTION DU PCAET	4
1.2	RAPPELS DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE	5
1.3	LA GOUVERNANCE DE LA CC TERRE DE CAMARGUE	6
2	LES TEMPS FORTS DE LA DEMARCHE D'ELABORATION	8
2.1	LE SEMINAIRE DE LANCEMENT LE 23 JUIN 2022	8
2.2	L'ATELIER STRATEGIE LE 14 SEPTEMBRE 2022	9
2.3	LA SOIREE GRAND PUBLIC LE 6 OCTOBRE 2022.....	10
2.4	LES ATELIERS DES SOLUTIONS LE 27 OCTOBRE 2022.....	12
3	LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	14
3.1	LE MAGAZINE ENSEMBLE EN TERRE DE CAMARGUE.....	14
3.2	LA BOITE A IDEES EN LIGNE.....	16
3.3	LE SITE INTERNET ET LES COMMUNICATIONS NUMERIQUES	17
3.4	LA REVUE DE PRESSE DES MEDIAS LOCAUX	19
3.5	LES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE	20
3.6	LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS DU TERRITOIRE	21
3.6.1	<i>Organisation de l'exposition Rénov'Occitanie / CAUE du Gard.....</i>	<i>21</i>
3.6.2	<i>Le Salon Innov'Habitat au Grau du Roi du 2 au 4 septembre 2022.....</i>	<i>22</i>
3.6.3	<i>Emission de radio 1^{er} Novembre 2022.....</i>	<i>22</i>
4	UN PLAN CLIMAT CO-CONSTRUIT ET CO-PORTE.....	24
4.1	LE PLAN D' ACTIONS DU PCAET ISSU DE LA CONCERTATION TERRITORIALE	24
4.2	UN PLAN D' ACTIONS PARTENARIAL ET EVOLUTIF	24
5	CONCLUSION :	25
6	ANNEXES	26
	FIN.....	62

1 Préambule

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial engagé en 2019, a été validé une première fois par la Communauté de communes Terre de Camargue en mai 2021. La reprise du document s'est avérée nécessaire pour prendre en compte les avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAE) et du Préfet de Région. Aussi en 2022, une démarche d'amendement du PCAET a été lancée avec l'appui de l'AREC Occitanie.

La reprise de l'élaboration du PCAET s'est inscrite dans une démarche transversale **dont l'objectif était de faire collaborer les différents acteurs sur le projet de Plan Climat**, d'impliquer l'ensemble des services et les nombreux partenaires territoriaux en concertant la population.

1.1 Les différentes étapes de la construction du PCAET

- Un premier Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été initié en 2018,
- Une nouvelle équipe politique s'est installée en 2020 avec la volonté de structurer la CCTC pour relancer et compléter le PCAET
- Le PCAET est validé en Conseil communautaire en mai 2021 et transmis aux services de l'Etat et de la Région pour avis.
- Le Plan Climat est relancé dans la continuité du Projet de territoire en cours de finalisation avec une volonté de partage et de transversalité
- L'objectif est de travailler en concertation et co-construire ce plan avec les acteurs du territoire, et avec l'appui de l'AREC (Agence Régionale Energie Climat)
- Il revêt des enjeux forts (géographiques et socio-économiques) avec une sensibilité du territoire et des concitoyens
- Mobilisation tout au long de l'année 2022 :
 - Juin : Mobilisation interne des Elus et techniciens
 - Septembre : Diagnostic
 - Octobre : Stratégie
 - Nov. Jan. : Plan d'actions
- Mobilisation citoyenne : Partage avec le grand public courant octobre 2022 lors d'une réunion publique et au travers d'une consultation en ligne
- Une équipe d'animation dédiée pour une mise en œuvre et un suivi efficient. Elle restera mobilisée tout au long du processus d'élaboration du plan climat mais également viendra en soutien pour accompagner les porteurs des actions.

1.2 Rappels des nouveaux engagements de la collectivité

Les membres du Conseil communautaire ont délibéré le 11 février 2022 sur la reprise de l'élaboration du PCAET

« Extrait de la délibération n° 2022-02-10 : Adoption d'amendements et détermination des modalités de la concertation préalable.

- *Amender le PCAET en se basant sur les éléments déjà réalisés tout en complétant les éléments de diagnostic, mobilisation des acteurs et en précisant les éléments de la stratégie territoriale associée afin de donner l'envergure et la transversalité en lien avec les attendus d'un tel plan.*
- *Fixer les modalités de concertation relative à la refonte de l'élaboration du PCAET pour mobiliser les habitants, comme les associations ainsi que les acteurs du territoire ou encore les partenaires institutionnels et ce, tout au long de la procédure :*
- *De dire que les moyens offerts à la population de s'exprimer et échanger dans le cadre de la concertation :*
 - *Tout au long de la période de concertation, les informations sur le projet seront disponibles en ligne sur le site internet de la CCTC <http://www.terredecamargue.fr>. Le recueil des commentaires et des questions sera possible par mail avec la création de la messagerie planclimat@terredecamargue.fr dédiée aux échanges et à la concertation, valide durant toute la procédure d'élaboration du PCAET de la CCTC,*
 - *Organisation d'une réunion publique dont la date et le lieu seront précisés sur le site internet de la CCTC,*
 - *Des réunions complémentaires intermédiaires pourront être organisées.*
 - *Consultation du public par voie électronique sur le projet de PCAET, pendant 1 mois, via le site Internet de la Communauté de communes ainsi que la plateforme informatique de l'ADEME.*
- *De dire que la méthodologie de concertation avec les partenaires :*
 - *Organisation de COPIL et COTECH Adhoc, avec les représentants des communes et les partenaires institutionnels aux différentes étapes du projet ;*
 - *Ateliers de travail thématiques pour co-construire le programme d'actions.*
- *De dire que les moyens d'informations :*
 - *Publications d'informations dans le journal intercommunal et dans les journaux communaux ;*
 - *Publication de l'état d'avancement et des éléments de l'étude sur le site Internet de la Communauté de communes Terre de Camargue www.terredecarmargue.fr, et les pages Facebook ;*
 - *Informations via les médias locaux (communiqués et dossiers de presse) »*

1.3 La gouvernance de la CC Terre de Camargue

Le **Comité Technique** pour pré-valider les résultats des études menées, préparer les réunions de comité de pilotage avec le prestataire et orienter ce dernier tout au long de la démarche. Il permet également d'assurer la cohérence entre cette démarche et les autres démarches en cours sur le territoire.

Membres du CoTech

VP CCTC
DGS CCTC
Techniciens Direction Env./DD CCTC
Techniciens référents des communes
DDTM 30
PETR Vidourle Camargue
Agence d'Urbanisme de la Région nîmoise et alésienne

Le Comité technique a été réuni à 3 reprises :

- pour la présentation du diagnostic le 6 septembre 2022,
- pour la présentation de la stratégie le 3 octobre 2022
- pour la présentation du Plan d'actions le 13 février 2023

Le **Comité de Pilotage** (COPIL) pilote l'élaboration du PCAET. Il assure le travail préparatoire, le lien avec les institutions, la surveillance du bon déroulement de la démarche. Les arbitrages des choix stratégiques seront analysés par le COPIL et entérinés par la commission Politiques env. puis le Bureau et le Conseil communautaire.

Membres du CoPII

Préfet de Région	
Préfète du Gard	
DREAL	ATMO Occitanie / Gard
DDTM	SCOT Sud Gard
Région Occitanie	SMCG (Synd. Mixte Camargue Gardoise)
Département du Gard	Voies navigables de France
Chambre d'Agriculture	SNCF Réseaux
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Conservatoire du Littoral
Chambre de Commerce et d'Industrie	Agence de l'eau RMC
VP CCTC	PETR Vidourle Camargue
DGS CCTC	Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne
Elus référents des communes	Associations de protection de l'Environnement :
Techniciens Direction Env./DD CCTC	Fédération du Gard pour la pêche et la
Techniciens référents des communes	protection du milieu aquatique
ADEME	/ Société de protection de la nature - Comité
CAUE	gardois / Fédération départementale des
SDAP/ABF	Chasseurs du Gard / Centre ornithologique du
ENEDIS	Gard
SMEG	Le Seaquarium - Institut marin
GRDF	SMEPE



Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le



ID : 030-243000650-20240208-2024_02_06-DE

Le Comité de Pilotage a quant à lui été réuni :

- Pour la validation du diagnostic, le 12 septembre 2022
- Pour la validation de la stratégie du PCAET, le 10 octobre 2022
- Pour la validation du Plan d'actions le 20 février 2023

Les compte rendus ont annexés au présent document.

2 Les temps forts de la démarche d'élaboration

2.1 Le Séminaire de lancement le 23 juin 2022

Docteur Robert CRAUSTE
Président de la Communauté de
communes Terre de Camargue

Régis VIANET
Vice-président délégué aux
politiques environnementales

ont le plaisir de vous convier au

**SÉMINAIRE DE LANCEMENT
DU PLAN CLIMAT EN TERRE DE CAMARGUE**

JEUDI 23 JUNI 2022 de 14^H à 16^H
Auditorium de la médiathèque André Chamson
Av. Nicolas Lasserre à Aigues-Mortes

Accueil à 13^H45
autour d'un café

INVITATION

Merci de confirmer votre présence auprès de Marion Eyssette :
planclimat@terredecamargue.fr




Ouvert à l'ensemble des élus communautaires et communaux du territoire, ainsi qu'aux techniciens, les objectifs du séminaire étaient :

- Comprendre les enjeux en matière de transition énergétique et climatique
- Appréhender la démarche de PCAET sur le territoire
- Témoigner des actions qui sont déjà engagées localement
- Échanger et recueillir les perceptions sur le sujet de la transition énergétique et climatique
- Rassembler les élus et les techniciens de nos collectivités autour du projet de Plan Climat



2.2 L'atelier stratégie le 14 septembre 2022

Docteur Robert CRAUSTE
Président de la Communauté de
communes Terre de Camargue

Régis VIANET
Vice-président délégué aux
politiques environnementales



**Terre de Camargue
Action Climat**

ont le plaisir de vous convier à

**l'atelier stratégie pour un « Territoire à énergie positive »
en Terre de Camargue**

MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022 de 14^H à 17^H

Club House de Port Camargue
Quai de Bougainville - Le Grau du Roi

Accueil à 13^h45
autour d'un café

*Quel plan climat ? Quels objectifs stratégiques ?
Quelle ambition se donne-t-on, ensemble, pour notre territoire ?*

INVITATION

Merci de confirmer votre présence auprès de Marion Eyssette :
planclimat@terredecamargue.fr



Le diagnostic territorial du PCAET a fourni une première analyse des enjeux du territoire en matière d'adaptation locale aux changements climatiques, d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des milieux et de la santé, de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Le séminaire stratégie a eu pour ambitions :

- de fixer et partager les objectifs avec le « Serious game » « destination TEPOS » et d'établir la colonne vertébrale et les axes stratégiques du plan climat.
- de construire un scénario TEPOS en intégrant des hypothèses sur mesure, en s'appuyant également sur les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire.



2.3 La soirée Grand public le 6 octobre 2022



Docteur Robert CRAUSTE
Président de la Communauté de
communes Terre de Camargue

Régis VIANET
Vice-président de
Terre de Camargue délégué
aux politiques environnementales

Thierry FÉLINE
Vice-président de
Terre de Camargue
Maire de St-Laurent d'Aigouze

les élus du Conseil communautaire

ont le plaisir de vous convier à la

SOIRÉE GRAND PUBLIC

« **Changement climatique en Camargue : on se mobilise !** »

Projections, échanges, débats, pistes d'actions...

JEUDI 6 OCTOBRE 2022 à 18h30

Salle Vincent Scotti, Bd Gambetta à St-Laurent d'Aigouze

En présence de **Thierry SALOMON**, expert en transition énergétique,
co-fondateur et vice-président de l'association Négawatt

Merci de confirmer votre présence :
planclimat@terredecamargue.fr



Le déroulé de cette soirée à destination du grand public, se voulait sous le signe de la transmission de la mobilisation, mais aussi de l'implication des participants.

En effet, une soixantaine de personnes ont assisté à la présentation par l'AREC et le Vice-Président des grands enjeux du territoire et de la stratégie de Terre de Camargue.

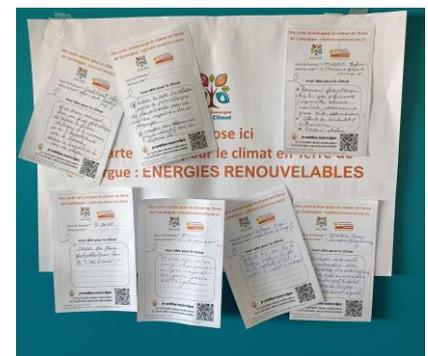


La présentation, par le grand Témoin de la soirée, Thierry SALOMON, cofondateur et Vice-Président de l'association NégaWatt, des grands enjeux énergétiques et climatiques a permis de prendre conscience que nous devons agir dans nos territoires mais également à l'échelle individuelle.



Enfin les participants ont été invités à proposer des idées d'actions sur la base d'exemples de réalisation, selon les différents thèmes abordés :

- Habitat/Bâtiment
- Transport
- Aménagement
- Energies renouvelables



Un pot de l'amitié de l'amitié a conclu cette soirée conviviale.

La soirée grand public a été enregistrée par la station de radio locale Delta FM et mise en ligne. Elle est accessible via le lien suivant : [Podcast DELTA FM : soirée grand public](#)

2.4 Les Ateliers des solutions le 27 octobre 2022

INVITATION

Climat, air, énergie : tous acteurs !

Docteur Robert CRAUSTE

Président de la Communauté de Communes
Terre de Camargue

Régis VIANET

Vice-président de la Communauté de
Communes Terre de Camargue

Les élus du Conseil communautaire

vous convient aux **Ateliers des solutions** dans le cadre de l'élaboration
du Plan Climat Air Énergie en Terre de Camargue

JEUDI 27 OCTOBRE 2022

Espace Nicolas Lasserre, rue Emile Zola à Aigues-Mortes



PROGRAMME



de 10^h à 12^h : 2 ateliers au choix
> Sobriété et efficacité énergétiques
dans les bâtiments
> Le développement des
énergies renouvelables

Accueil café à
partir de 9h30



de 14^h à 16^h : 2 ateliers au choix
> Mobilités alternatives
> Aménagement et ressources
pour un territoire résilient

Accueil café à
partir de 13h30

Etaient représentés :

- La ville d'Aigues Mortes
- La ville du Grau du Roi
- La Chambre d'agriculture du Gard
- Territoire Energie 30
- Le CAUE du Gard
- L'office de Tourisme du Grau du Roi
- GRDF
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard
- La Communauté de communes terre de Camargue



Les ateliers ont été organisés dans un premier temps
autour du partage des grands éléments du
diagnostic du territoire et du rappel des enjeux et de
l'ambition du territoire.

Ensuite par groupe, chacun a été invité à partager
les actions menées de façon générale en lien avec
les différents thèmes abordés. Puis identifier les
actions qui pourraient être mises en place, enfin les
prioriser et en proposer une rédaction.



Thèmes des ateliers de la matinée

- > Sobriété et efficacité énergétiques dans les bâtiments
- > Le développement des énergies renouvelables

Thèmes des ateliers de l'après-midi :

- > Mobilités alternatives
- > Aménagement et ressources pour un territoire résilient





Magazine n°41
Décembre 2022

Environnement

Climat, air, énergie : tous acteurs !

Dans le cadre de l'élaboration de son plan Climat Air Énergie, la Communauté de communes Terre de Camargue a organisé une consultation citoyenne pour recueillir les idées d'acteurs des habitants. Face au changement climatique, la mobilisation de tous est essentielle !

Il y a une année en juin, l'élaboration du plan Climat Air Énergie en Terre de Camargue bat son plein. Élus, techniciens, acteurs socio-économiques se sont réunis pour partager le diagnostic de territoire et tracer les axes de la stratégie intercommunale pour les années à venir. Le plan climat doit définir les actions à mettre en place localement pour réduire les effets du changement climatique mais aussi adapter notre territoire à ce changement, à, précise Régis Vianet, Vice-président aux politiques environnementales. Mobilité, habitat, consommation, alimentation... nous sommes tous concernés au quotidien. Pour être le programme d'actions, Terre de Camargue a donc souhaité associer les habitants à travers une consultation citoyenne organisée en plusieurs lieux.



Plusieurs ateliers thématiques ont été organisés. En complément, une boîte à idées, ouverte à tous, a été créée sur le site internet de la Communauté de communes. Les propositions ont été recueillies et analysées. Les propositions ont été classées par thème. Les propositions ont été classées par thème. Les propositions ont été classées par thème.

Énergie solaire, mobilité douce, végétalisation...
Plus de trois des actions proposées relèvent de la thématique énergétique avec en premier lieu le développement de la production d'énergie photovoltaïque (dans les parkings, sur les toitures des bâtiments publics et privés, antennes de parkings...). La réduction de l'éclairage public la nuit est également proposée. Deux autres thématiques recueillent chacune plus d'un quart des propositions d'actions : la mobilité douce et la végétalisation.

Soignée grand public avec Négawatt
Cette consultation a démarré avec une soirée de sensibilisation et d'échanges avec le grand public, le 8 octobre à Saint-Laurent d'Agout, en présence de Henry Salomon, expert en transition énergétique et co-fondateur de l'association Négawatt. Le spécialiste des questions énergétiques a insisté sur l'urgence d'agir en ce qui concerne l'énergie, les effets du changement climatique (hausse des températures, sécheresse, incendies, pollution de l'air, élévation du niveau de la mer, bouleversement de la biodiversité...) et a ensuite développé les recommandations de l'association Négawatt, telles que :

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

- UN BÂTI VIEILLISSANT ET TRÈS ÉNERGIVORE**
52 % de la consommation d'énergie du territoire (vs réglementation thermique)
→ 21,5 kg d'équivalents en émissions de CO2e/m²
→ 16 % de logements en précarité énergétique (14 % en Octobre)
- LES TRANSPORTS, PREMIERS ÉMETTEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE**
55 % des émissions de gaz à effet de serre
→ 80 % des déplacements domicile-travail en voiture
→ 45 % des usages de véhicules en libre-service
→ 322 € par an : coût moyen par ménage (chiffres 2019)
→ 600 000 déplacements par an (Més au tourisme)
- LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE**
57 M€/an soit plus de 2 800 € par habitant



Henry Salomon, expert en transition énergétique, co-fondateur de Négawatt.

Zoom sur 3 idées d'action



DÉVELOPPER LE PHOTOVOLTAÏQUE

Le développement de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics et en ombrières sur les parkings est envisagé. Un projet est en cours sur le parking du Seargareum au Grau du Roi. Une étude sur le potentiel de votre territoire sera menée. Par ailleurs, Terre de Camargue étudie, sur le site de l'axe de la route d'Agout-Morles, la création d'une centrale solaire au sol d'une capacité de 1 hectare.



RÉDUIRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune de St-Laurent d'Agout, comme les deux autres communes, a engagé une démarche de maîtrise de l'énergie sur son éclairage public avec le remplacement progressif des luminaires par des LED plus économes. Il s'agit d'un investissement à long terme. L'adaptation de la puissance lumineuse est également envisagée de façon à réduire l'intensité et donc les consommations au cours de la nuit. Il s'agit de mesures de sobriété.



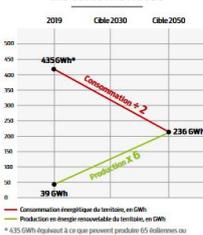
VÉGÉTALISER LES ESPACES PUBLICS

L'impact des îlots de chaleur dans les zones densément construites est connu et la végétalisation tout comme la désimperméabilisation des sols sont des actions qui permettent de lutter contre la chaleur excessive. La commune d'Agout-Morles étudie le projet de désimperméabilisation des cours de ses deux écoles et d'y planter des végétaux.

Un territoire à énergie positive d'ici 2050

Les propositions des habitants permettront d'inscrire le programme d'actions en cours d'élaboration. Le plan Climat devrait être approuvé par le Conseil communautaire début 2023. Les enjeux sont forts pour notre territoire. Les impacts du changement climatique. Mais le message est clair : nous ne pouvons pas continuer à consommer ainsi que notre territoire dispose d'un vrai potentiel d'énergies renouvelables : solaire, géothermie, biogaz... Pour devenir, comme la Région Occitane, un territoire à énergie positive d'ici 2050, il faudrait diviser par deux nos consommations d'énergie et multiplier par six notre production. Un challenge qui ne se saurait ignorer la méditerranée de tous !

UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE : LES OBJECTIFS À 2050



3.2 La boîte à idées en ligne

Un support numérique a été dédié au recueil des idées d'actions pour le Climat.

Les habitants et les acteurs du territoire ont été invités à prendre part à la construction du Plan Climat de la CC Terre de Camargue en déposant leurs idées d'actions pendant plus d'un mois sur les différentes thématiques proposées :

- Agriculture
- Démocratie citoyenneté
- Economie
- Education
- Energie
- Environnement
- Logement
- Transport



Les délais de participation ont été rallongés. Les participants ont ensuite pu prioriser et voter pour les actions qui leur semblaient prioritaires.

Toutes les idées ont été recueillies et intégrées dans la matrice d'élaboration qui a servi à construire le programme d'actions



Purpoz Participer Agenda À propos Nous contacter Lancer un projet Inscription Connexion

Suivez la convention citoyenne sur la fin de vie sur notre chaîne Twitch

T Terre de Camargue

Boîte à idées : Mon action pour le climat ! Terre de Camargue

78 Contributions 38 Votes 15 Participants

Agriculture et 9 autres thèmes

Dépôt d'action et vote Terminé

Étape terminée. Merci à tous d'avoir contribué.

Proposition d'actions et priorisation

Du 4 octobre 2022 à 17:22 au 7 novembre 2022

Jusqu'au 6 novembre, je dépose ici mes propositions d'actions pour le Plan climat en Terre de Camargue et je vote pour les actions que je juge prioritaires.
Un retour sur les actions retenues sera alors publié.

La promotion de la plateforme de participation a été relayée via les supports numériques de la Communauté de communes, Site Internet, page Facebook et relais communaux.

Communauté de communes Terre de Camargue
Publié par Magali Morin · 7 octobre 2022 ·

[Plan Climat Air Énergie – Boîte à idées en ligne] ♻️
👉 Top départ pour la consultation publique !!! 😊 Habitat, mobilité, aménagement urbain, énergies renouvelables... 🌍🚗🏡 Quelles sont vos idées d'actions à mener sur notre territoire pour atténuer les effets du changement climatique et s'adapter ?
👉 Du 7 au 20 octobre : vous déposez vos idées d'actions.
👉 Du 21 au 26 octobre : vous votez pour celles que vous jugez prioritaires.
👉 Pour participer, connectez-vous à : <https://...> Voir plus



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE
en Terre de Camargue

Quelles solutions pour le climat ?
PARTICIPEZ !

3.3 Le site Internet et les communications numériques

Une page dédiée au Plan climat sur le Site Internet de la Communauté fait état des enjeux du territoire à retenir mais aussi de l'état d'avancement de l'élaboration



Communauté de communes Terre de camargue

Services en un clic

accueil s'informer vivre découvrir entreprendre

Communauté de Communes Terre de Camargue > S'informer > Énergie – Climat > Plan Climat Air Énergie

Plan Climat Air Énergie

Terre de Camargue Action Climat

Résultats de la boîte à idées :

Consultez les idées d'actions proposées – Magazine "Ensemble en Terre de Camargue" n°41

On en parle sur Delta-FM :

Soirée grand public

Podcast "D'autres mondes sont possibles"

A télécharger :

La présentation du Séminaire de lancement du PCAET Terre de Camargue

La présentation de la Stratégie du PCAET Terre de Camargue

La délibération du Conseil communautaire – 10 février 2022

Informez-vous

Le bulletin intercommunal

Ensemble en Terre de Camargue

TRAITER ET RECYCLER LES EAUX USÉES
Ça coule de source!

Recevez le bulletin par email
Téléchargez les bulletins

Les flux RSS

Abonnez-vous

Agenda

Il n'y a aucun événement à venir.

Voir le calendrier →

Ajouter ▾

La Communauté de communes Terre de Camargue élabore son Plan Climat Air Énergie Territorial. Ce programme d'actions pour lutter contre le réchauffement climatique est obligatoire pour toute intercommunalité de plus de 20 000 habitants (loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte – LTECV).

Agir localement face au réchauffement climatique

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un outil de planification à l'échelle de notre territoire des engagements nationaux et internationaux pris par la France pour tenir compte des effets du changement climatique. Il vise donc à accompagner la mise en œuvre des actions permettant au territoire de Terre de Camargue de respecter le cadre réglementaire de la loi LTECV de 2015 :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 (par rapport à 1990)
- Réduire la consommation énergétique finale de 20%

Plan Climat Air Energie : tous concernés

Dans le cadre de l'élaboration de son plan Climat Air Energie, la Communauté de communes Terre de Camargue invitent les habitants du territoire à une soirée débat, le jeudi 6 octobre à 18h30, salle Vincent Scotto à Saint-Laurent d'Aigouze, en présence de Thierry Salomon, co-fondateur de l'association Négawatt.

Hausse du niveau de la mer, épisodes d'inondations et de sécheresses de plus en plus intenses et fréquents, salinité des sols... les effets du changement climatique sont particulièrement prégnants en Camargue. Mobilité, habitat, consommation, numérique... l'ensemble de notre mode de vie et de nos habitudes est concerné. En Terre de Camargue, l'habitat et les commerces représentent en effet plus de 50% de la consommation d'énergie du territoire, les transports sont à l'origine de 55% des émissions des gaz à effet de serre et la production locale d'énergie renouvelable ne couvre que 9% des besoins...

Apporter des solutions, ensemble

La soirée du 6 octobre invite le public à échanger, débattre et proposer des actions pour atténuer les effets du changement climatique et s'adapter. 4 grandes thématiques seront abordées : l'habitat, la mobilité, l'aménagement urbain et les énergies renouvelables. Chacune sera illustrée par une courte projection suivie d'échanges avec la salle. Terre de Camargue a fait appel à Thierry Salomon, cofondateur et vice-président de l'association Négawatt, pour apporter son expertise et enrichir les débats. Ingénieur énergéticien, expert de la transition énergétique, Thierry Salomon, a contribué aux Grenelles de l'environnement ; il accompagne depuis 2017 la Région Occitanie et l'ADEME sur la réalisation du scénario « Région à énergie positive ».

Une boîte à idées en ligne

Suite à la soirée, la consultation publique se poursuivra sous une forme dématérialisée sur [la boîte à idées en ligne](#) : du 7 au 20 octobre chacun pourra déposer ses idées d'actions et du 21 au 26 octobre, le public se prononcera sur celles qu'il juge prioritaires.

Plan Climat Air Energie : proposez vos idées d'action en ligne

Dans le cadre de l'élaboration de son plan Climat Air Energie, la Communauté de communes Terre de Camargue invitent tous les habitants du territoire à déposer, en ligne, leur proposition d'actions. Le plan climat va nous permettre d'agir à notre échelle et de définir, ensemble, la stratégie et les actions à mener sur notre territoire pour atténuer les effets du changement climatique et s'adapter.

Apporter des solutions, ensemble

En Terre de Camargue, le bâti résidentiel et tertiaire représente plus de 50% de la consommation d'énergie du territoire, les transports sont à l'origine de 55% des émissions des gaz à effet de serre et la production locale d'énergie renouvelable ne couvre que 9% des besoins... Depuis 1900, la température a augmenté de 1,7°C et l'élévation du niveau de la mer de 25 cm.

Que peut-on faire pour rendre l'habitat plus économe et plus confortable ? Quel type de mobilité privilégier ? Quel aménagement urbain voulons-nous ? Comment développer les énergies renouvelables ?

Une boîte à idées en ligne

- Du 7 au 20 octobre : vous déposez vos idées d'actions
- Du 21 au 26 octobre : vous votez pour celles que vous jugez prioritaires.

Connectez-vous à la boîte à idées avec le lien : <https://purpoz.com/project/mon-action-pour-le-climat-terre-de-camargue/collect/titre1> ou en scannant le QR code



Les résultats de la consultation publique et les actions retenues pour le plan climat seront publiés d'ici la fin de l'année.

Contact : planclimat@terredecamargue.fr

3.4 La revue de presse des médias locaux

Midi Libre, lundi 3 octobre 2022

Saint-Laurent-d'Aigouze

Se montrer tous concernés par le plan Climat air énergie

Dans le cadre de l'élaboration de son plan Climat air énergie, la communauté de communes Terre de Camargue invite les habitants du territoire à une soirée-débat, ce jeudi 6 octobre, à 18 h 30, à la salle Vincent Scotto, en présence de Thierry Salomon, cofondateur et vice-président de l'association Négawatt. Hausse du niveau de la mer, épisodes d'inondations et de sécheresses de plus en plus intenses et fréquents, salinité des sols...

Les effets du changement climatique sont particulièrement prégnants en Camargue. Mobilité, habitat, consommation, numérique... L'ensemble de notre mode de vie et de nos habitudes est concerné. En Terre de Camargue, l'habitat et les commerces représentent en effet plus de 50 % de la consommation d'énergie du territoire, les transports sont à l'origine de 55 % des émissions des gaz à effet de serre et la production locale d'énergie renouvelable ne couvre que 9 % des besoins...

La soirée du 6 octobre invite

le public à échanger, débattre et proposer des actions pour atténuer les effets du changement climatique et s'adapter. Quatre grandes thématiques seront abordées : l'habitat, la mobilité, l'aménagement urbain et les énergies renouvelables. Chacune sera illustrée par une courte projection, suivie d'échanges avec la salle.

Terre de Camargue a fait appel à Thierry Salomon pour apporter son expertise et enrichir les débats. Ingénieur énergétique, expert de la transition énergétique, il a contribué aux Grenelles de l'environnement ; il accompagne depuis 2017 la Région et l'Ademe sur la réalisation du scénario "Région à énergie positive". À la suite de la soirée, la consultation publique se poursuivra sur le site www.terredecamargue.fr. Du 7 au 20 octobre, chacun pourra déposer ses idées d'actions, et du 21 au 26 octobre, le public se prononcera sur celles qu'il juge prioritaires.

► Correspondant Midi Libre : 06 75 28 53 15

Midi Libre, mardi 4 octobre 2022

Terre de Camargue

Changement climatique : une soirée pour proposer ses idées



Les changements climatiques sont ressentis en Camargue.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan Climat air énergie, la communauté de communes Terre de Camargue invite les habitants du territoire à une soirée débat, jeudi 6 octobre à 18 h 30, salle Vincent Scotto, à Saint-Laurent-d'Aigouze, en présence de Thierry Salomon, cofondateur de l'association Négawatt.

Hausse du niveau de la mer, épisodes d'inondations et de sécheresses de plus en plus intenses et fréquents, salinité des sols... Les effets du changement climatique sont particulièrement prégnants en Camargue.

La soirée du 6 octobre invite le public à échanger, débattre et proposer des actions pour atténuer les effets du changement climatique et s'adapter. Quatre grandes thématiques seront abordées : l'habitat, la mobilité, l'aménagement ur-

bain et les énergies renouvelables. Chacune sera illustrée par une courte projection suivie d'échanges.

Terre de Camargue a fait appel à Thierry Salomon, cofondateur et vice-président de l'association Négawatt, pour apporter son expertise et enrichir les débats. Ingénieur énergétique, expert de la transition énergétique, il a contribué aux Grenelles de l'environnement, accompagne depuis 2017 la région Occitanie et l'Ademe sur la réalisation du scénario Région à énergie positive.

Après la soirée, la consultation publique se poursuivra de façon dématérialisée sur le site www.terredecamargue.fr. Du 7 au 20 octobre, chacun pourra déposer ses idées d'actions et du 21 au 26 octobre, le public se prononcera sur celles qu'il juge prioritaires.

3.5 Les rencontres avec les acteurs du territoire

A la suite des différents ateliers et espaces de concertation, le constat a montré que certains acteurs et partenaires nécessitaient d'être revus ou rencontrés de façon plus étroite. En effet, leur mobilisation pour le Plan Climat de la CC Terre de Camargue étant indispensable au regard des enjeux pour le territoire, il est apparu opportun d'engager des démarches auprès de chacun d'eux entre décembre 2022 et janvier 2023.

Aussi, des courriers, des échanges téléphoniques, des rencontres ont permis de clarifier les postures, les actions menées et les projets envisagés par chacun d'entre eux. Cette mobilisation a largement contribué à l'écriture des fiches actions du programme d'actions du Plan climat

Ces échanges ont également permis d'identifier les personnes ressources et les acteurs qui feront partie de la future instance de suivi du Plan Climat de Terre de Camargue.



3.6 La participation aux manifestations du territoire

La participation de la Communauté de Communes à différentes manifestations a eu pour but de :

- faire connaître l'engagement de la collectivité en faveur de la transition énergétique et climatique sur le territoire
- informer les usagers de la démarche d'élaboration du Plan Climat,
- faire la promotion des actions engagées en faveur de rénovation énergétique des logements comme la tenue des permanences du guichet unique Rénov'Occitanie

3.6.1 Organisation de l'exposition Rénov'Occitanie / CAUE du Gard



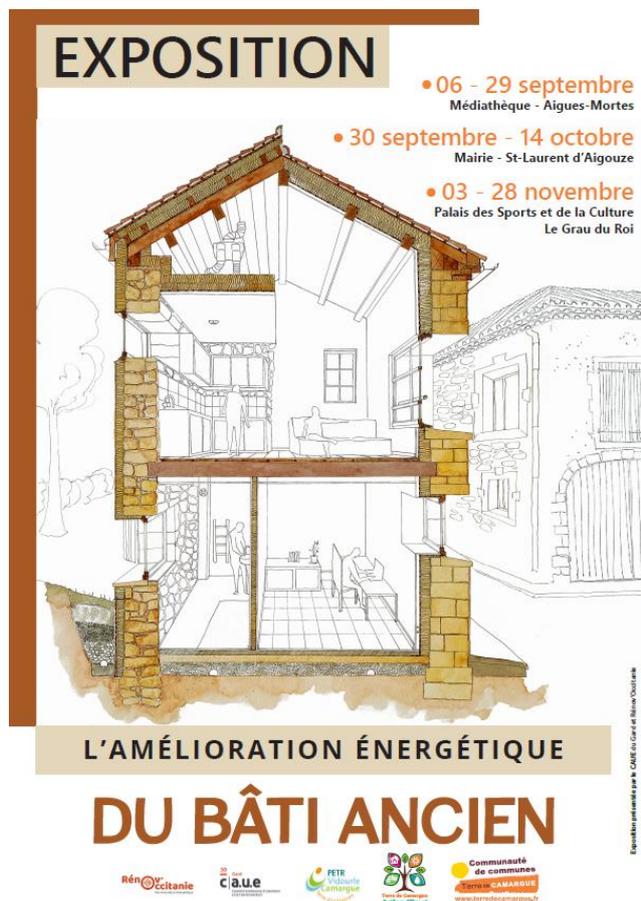
Aigues Mortes



Saint Laurent d'Aigouze



Le Grau du Roi



3.6.2 Le Salon Innov'Habitat au Grau du Roi du 2 au 4 septembre 2022



3.6.3 Emission de radio 1^{er} Novembre 2022

« Répondre à l'urgence climatique et trouver localement des réponses adaptées aux enjeux d'aujourd'hui et de demain sur l'habitat, les transports, l'économie et le tourisme ou encore les ressources naturelles et l'agriculture... Tel est l'objectif du plan Climat Air Energie lancé en Terre de Camargue. Ce programme d'actions pour lutter contre le réchauffement climatique est obligatoire pour toute intercommunalité de plus de 20 000 habitants (*loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte – LTECV*).



C'était notre focus du mois de novembre 2022 dans « D'autres mondes sont possibles », votre émission dédiée aux alternatives pour un monde meilleur et aux réflexions sur des thèmes comme l'énergie, l'alimentation, l'éducation, etc... »

Emission diffusée tous les 1er mardis du mois sur Delta FM et Radio Système

[Podcast DELTA FM - D'autres mondes sont possibles](#)

 **Communauté de communes Terre de Camargue** ...
Publié par Magali Morin · 2 novembre 2022 ·

Le podcast de l'émission "D'autres mondes sont possibles" avec Marion Eyssette, chargée de mission Plan Climat Air Energie pour la Communauté de Communes Terre de Camargue. 🌱♻️

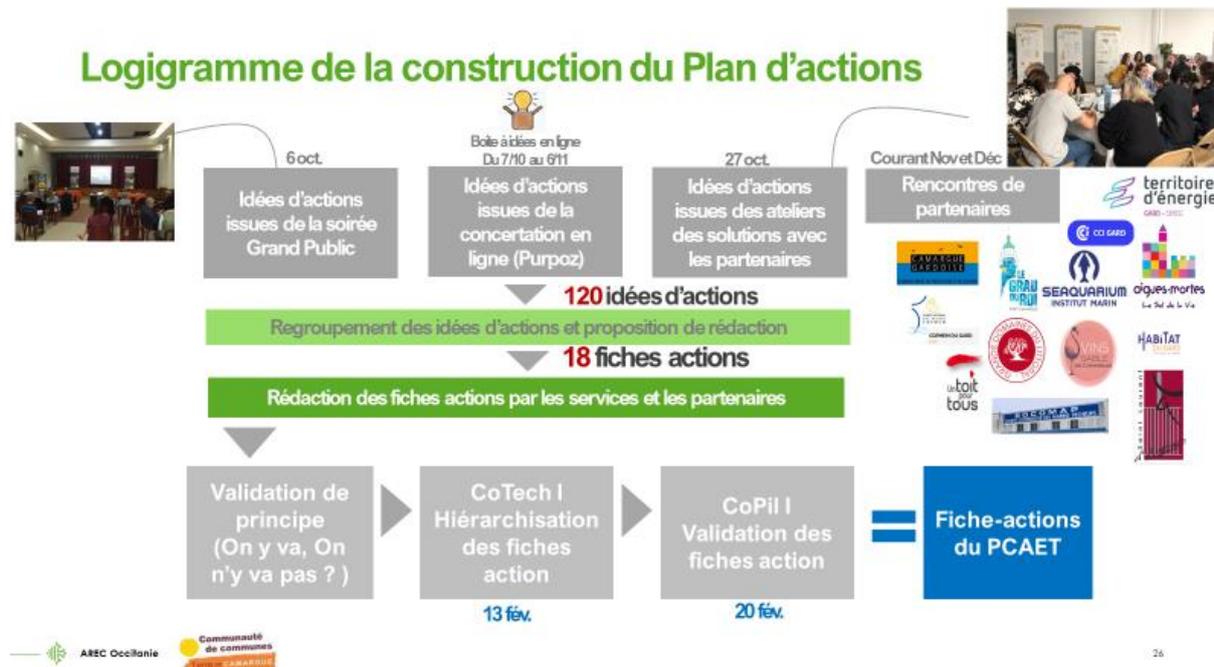
📺 Changement climatique en Terre de Camargue : vous avez encore jusqu'au 7 novembre pour déposer vos propositions d'actions et voter pour celles que vous jugez prioritaires : <https://purpoz.com/.../mon-action-pour-le-.../collect/titre1>

[Aigues-Mortes en Camargue](#) [Le Grau du Roi Animations](#) [Mairie de Saint Laurent d'Aigouze](#) DELTA FM Terre de Camargue



4 Un plan climat co-construit et co-porté

4.1 Le plan d'actions du PCAET issu de la concertation territoriale



La construction du plan d'action a été réalisée sur la base des ateliers thématiques, de la soirée grand public de concertation et de la boîte à idées en ligne. Un grand nombre de partenaires ont également été rencontrés pour contribuer au plan d'actions. Plus de 120 idées ont ainsi été proposées. Cet ensemble d'idées a été retravaillé avec Terre de Camargue pour prioriser les actions selon des critères spécifiques qui leur ont été proposés (coûts, visibilité, structurante...) et analyser de façon itérative. Cela a permis d'une part, de bien répondre aux objectifs de la stratégie TEPOS que se fixe le territoire et d'autre part, de réorienter certaines actions au regard des enjeux environnementaux (voir rapport de l'Évaluation Environnementale Stratégique).

4.2 Un plan d'actions partenarial et évolutif



Bien que le plan d'actions soit écrit pour les 6 prochaines années, il est modifiable et ajustable au fil de l'eau. Les acteurs socio-économiques du territoire seront mobilisés pour enrichir le volet des actions les concernant.

Cette contribution itérative pourra se faire par plusieurs canaux :

- Le site internet de Terre de Camargue, relayé par ceux des 3 communes
- Le comité de suivi en charge de l'évaluation et ouverts aux partenaires
- La mobilisation de partenaires des collectivités, pouvant relayer auprès de leur réseau

5 Conclusion :

En quelques chiffres, la reprise et consolidation du PCAET s'est étalée sur 14 mois et a occasionné :

- 6 réunions de travail collégiales (COTECH / COFIL),
- 10 réunions avec les communes et les techniciens à commencer par le Groupe projet,
- 12 entretiens avec des acteurs du territoire,
- 4 réunions avec le public dont 3 avec le CESEL (Conseil Economique, Social et Environnemental Local) du Grau du Roi.
- 6 commissions thématiques « Politiques environnementales » rassemblant les élus communautaires et communaux
- Un point bi-hebdomadaire avec l'AREC depuis mai 2022 pour assurer le bon déroulement du travail d'accompagnement.

Le Plan Climat se veut être un outil au service du territoire dans la concertation et un moyen pour réunir les acteurs des thématiques – Climat Air Energie - autour d'un programme vivant et ré-actualisable.

6 ANNEXES

- Délibération du Conseil communautaire n° 2022-02-10
- Compte rendu du COTECH Diagnostic du 6 septembre 2022,
- Compte rendu du COPIL Diagnostic du 12 septembre 2022
- Compte rendu du COTECH Stratégie le 3 octobre 2022
- Compte rendu du COPIL Stratégie du 10 octobre 2022
- Compte rendu du COTECH Plan d'actions le 13 février 2023
- Compte rendu du COPIL Plan d'actions du 20 février 2023



13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 10 février 2022

Date de la convocation : 04/02/2022
Date d'affichage convocation : 04/02/2022

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	18	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	0	0

N°2022-02-10

PCAET : adoption d'amendements et détermination des modalités de la concertation préalable

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 030-243000650-20240208-2024_02_06-DE



Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le

ID : 030-243000650-20220210-2022_02_10-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux et le dix février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Claude BERNARD – Robert CRAUSTE – Charly CRESPE – Jean-Paul CUBILIER – Michel DE NAYS CANDAU – Christine DUCHANGE – Thierry FELINE – Arlette FOURNIER – Nathalie GROS-CHAREYRE – Françoise LAUTREC – Pierre MAUMEJEAN – Marielle NEPOTY – Olivier PENIN – Laure PERRIGAULT-LAUNAY – Corinne PIMIENTO – Josiane ROSIER-DUFOND – Gilles TRAUULET – Régis VIANET.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour M. Pierre MAUMEJEAN – Mme Maguelone CHAREYRE pour M. Pierre MAUMEJEAN – Mme Françoise DUGARET pour Mme Françoise LAUTREC – M. Arnaud FOUREL pour M. Gilles TRAUULET – M. Lucien TOPIE pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE – Mme Patricia VAN DER LINDE pour M. Gilles TRAUULET – M. Lucien VIGOUROUX pour M. Robert CRAUSTE – Mme Chantal VILLANUEVA pour M. Claude BERNARD.

Absents excusés : M. Alain BAILLIEU – M. Cédric BONATO – Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC – M. Florent MARTINEZ – Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAUULET.

M. Régis VIANET, Vice-président, expose :

- Vu, la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »
- Vu, la loi n°2015-992 du 17 Août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui a renforcé le rôle des intercommunalités comme coordinateurs de la transition énergétique ;
- Vu, la loi n°2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages ;
- Vu, la loi n°2019-1147 du 8 Novembre 2019, relative à l'énergie et au climat ;
- Vu, la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat et Résilience ;
- Vu, le Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air-Energie Territorial ;
- Vu, le code des collectivités territoriales,
- Vu, le code de l'Environnement et notamment l'article L.229-26 sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui dispose que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existants au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat air Energie territorial au plus tard au 31 décembre 2018.
- Vu, les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue ;
- Vu, la délibération n°2018-07-107 de la CCTC relative à la convention entre la CCTC et l'association des étudiants du Master Ingénierie et gestion des projets environnementaux pour la réalisation du PCAET sur le périmètre de la CCTC ;
- Vu, la délibération, n°2019-06-79 de la CCTC relative à l'adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de communes Terre de Camargue ;
- Vu, la délibération n°2020-11-133 de la CCTC relative à la réalisation de l'étude environnementale stratégique adossée au Plan Climat-Air-Energie Territorial ;
- Vu, la délibération n°2021-05-68 de la CCTC relative à l'adoption du projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes Terre de Camargue ;

Considérant, le PCAET comme un projet de développement durable pour le territoire à la fois stratégique et opérationnel, qui prend en compte l'ensemble des problématiques Climat-Air-Energie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique,
- La sobriété et l'efficacité énergétique,
- La qualité de l'air,
- La séquestration carbone,
- Le développement des énergies renouvelables.

Suite de la délibération n°2022-02-10

Considérant les enjeux en matière de transition énergétique relevés sur le territoire par le diagnostic réalisé en 2019 et les prérogatives pour la collectivité :

- La maîtrise des dépenses et la réduction de la facture énergétique,
- Les nouvelles ressources financières, le soutien local à l'économie et à l'emploi,
- L'amélioration de la qualité de vie, de la santé et du pouvoir d'achat des habitants, en luttant contre la précarité énergétique.

Considérant que le PCAET s'applique à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue, sur lequel tous les acteurs publics ou privés (entreprises, associations, citoyens, ...) sont à mobiliser ou impliquer.

Considérant que le PCAET est composé d'un diagnostic territorial, portant sur les thématiques « Climat-Air-Energies », d'une stratégie territoriale accompagnée d'objectifs stratégiques et opérationnels et d'un programme d'actions pour les 6 ans à venir, guidés par une évaluation environnementale stratégique ;

La Communauté de communes Terre de Camargue a réalisé son PCAET et l'a validé en 2021 par délibération du Conseil communautaire. Six grands secteurs ont été distingués :

1. Le bâtiment (résidentiel et tertiaire),
2. Les transports,
3. L'agriculture, la sylviculture et les sols,
4. L'industrie et autres activités économiques,
5. La production et distribution d'énergie et le développement des énergies renouvelables,
6. Les déchets.

Trois champs fondamentaux ont été identifiés et font l'objet d'un travail spécifique :

- Le logement au regard de l'âge moyen des constructions sur le territoire et de leur efficacité énergétique à améliorer.
- Les transports avec l'excès de concentration automobile générant une sur production de GES en période estivale.
- Les zones humides, qui sont à préserver au regard de leur considérable capacité à piéger le carbone.

Considérant le courrier du Préfet de la Région Occitanie, en date du 21 juillet 2021, qui invite à préciser les éléments de diagnostic et de stratégie, en proposant des précisions et des pistes d'amélioration dans l'optique de reformuler et de compléter certaines parties du PCAET.

Considérant l'avis délibéré de la Mission régionale de d'Autorité Environnementale n°2021AO38 du 26 Août 2021, qui fait état de points d'amélioration notamment : conforter et mettre à jour le contenu du diagnostic du territoire, consolider la stratégie, compléter l'évaluation environnementale stratégique et renforcer la concertation avec l'ensemble des acteurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'amender le PCAET en se basant sur les éléments déjà réalisés tout en complétant les éléments de diagnostic, mobilisation des acteurs et en précisant les éléments de la stratégie territoriale associée afin de donner l'envergure et la transversalité en lien avec les attendus d'un tel plan.
- De fixer les modalités de concertation relative à la refonte de l'élaboration du PCAET pour mobiliser les habitants, comme les associations ainsi que les acteurs du territoire ou encore les partenaires institutionnels et ce, tout au long de la procédure :
- De dire que les moyens offerts à la population de s'exprimer et échanger dans le cadre de la concertation sont les suivants :
 - Tout au long de la période de concertation, les informations sur le projet seront disponibles en ligne sur le site internet de la CCTC <http://www.terredecamargue.fr>. Le recueil des commentaires et des questions sera possible par mail avec la création de la messagerie planclimat@terredecamargue.fr dédiée aux échanges et à la concertation, valide durant toute la procédure d'élaboration du PCAET de la CCTC,
 - Organisation d'une réunion publique dont la date et le lieu seront précisés sur le site internet de la CCTC,
 - Des réunions complémentaires intermédiaires pourront être organisées.
 - Consultation du public par voie électronique sur le projet de PCAET, pendant 1 mois, via le site Internet de la Communauté de communes ainsi que la plateforme informatique de l'ADEME.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 030-243000650-20240208-2024_02_06-DE

Berger
Levrault

Suite de la délibération n°2022-02-10

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le

ID : 030-243000650-20220210-2022_02_10-DE

Berger
Levrault

- De dire que la méthodologie de concertation avec les partenaires est la suivante :
 - Organisation de COPIL et COTECH Adhoc, avec les représentants des communes et les partenaires institutionnels aux différentes étapes du projet ;
 - Ateliers de travail thématiques pour co-construire le programme d'actions.
- De dire que les moyens d'informations sont les suivants :
 - Publications d'informations dans le journal intercommunal et dans les journaux communaux ;
 - Publication de l'état d'avancement et des éléments de l'étude sur le site internet de la Communauté de communes Terre de Camargue www.terredecamargue.fr, et les pages Facebook ;
 - Informations via les médias locaux (communiqués et dossiers de presse).

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 11 février 2022
Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE




Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 80-1005 du 28.11.1980, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification.

Page 3/3



Participants présents :

- **Elu CCTC :**
 - Régis VIANET, VP en charge des Politiques environnementales
- **Elus référents des Communes :**
 - Pascale BOUILLEVAUX – Le Grau du Roi
 - Michel LEBLANC – Aigues Mortes
- **DDTM 30**
 - Vincent BRAQUET - Chef du Service Aménagement Territoire Sud et Urbanisme
 - Véronique GALHAC – Cheffe d'unité Aménagement région nîmoise
- **Techniciens référents des communes**
 - François BOREL - Le Grau du Roi
 - Stéphane SPALMA - Le Grau du Roi
 - Anne MADZIARSKI – Aigues Mortes
- **PETR Vidourle Camargue**
 - Frédéric CAMBASSEDES
- **AREC :**
 - Emmanuelle VALY, Chef de projet
 - Denis MULLER, expertise énergie et gaz à effet de serre
 - Gaëlle LUNEAU, expertise sur l'adaptation
 - Christine FOUCRAS, expertise environnementale (visio)
- **Techniciens CCTC**
 - Eric GUARDIOLA, DGST
 - Christine PALA, Directrice du Pôle Cadre de vie
 - Laurence MONET PITOT, Chef de service Communication
 - Laurent RUF, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable
 - Simon PALIN, Responsable du Centre Aqua-Camargue
 - Thomas DESNOYERS, Chef de service Environnement
 - Stéphanie FAUCHER, Adjointe chef de Service Environnement
 - Caroline CHARREL, Assistante Chef de Services techniques
 - David PUECH, Chef de Services techniques
 - Anne ALBERT ALLIE, Chargée de projet Petite Ville de demain
 - Magali MORIN, Chargée de mission Communication
 - Marion EYSSETTE, Chargée de mission Energie Climat



Participants excusés :

- **ADEME :**
 - Xavier WOJTASZAK, Chargé de mission Climat Air Energie
- **Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne**
 - Arnaud ROLLET, Architecte urbaniste
- **DDTM 30**
 - Géraldine FRANCE - référente transition énergétique
 - Sandrine LEONCEL chargé de planification au sein du SATSU

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Ordre du jour :

1 | Votre politique d'adaptation climatique et énergétique incarnée par le PCAET

- La démarche, calendrier et comitologie
- Le bilan du séminaire interne du 23 juin

2 | Les diagnostics et les enjeux de votre territoire

- L'adaptation
- L'atténuation

3 | Les prochaines étapes

Documents partagés en séance

- Support de présentation annexé au relevé de décision

1 PRESENTATION DE LA POLITIQUE D'ADAPTATION CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE INCARNEE PAR LE PCAET

Il est rappelé le souhait pour la CCTC d'avancer rapidement sur le PCAET tout en mobilisant les partenaires travers une comitologie multi-acteurs.

1.1 CoTech

Le Comité Technique pour pré-valider les résultats des études menées, préparer les réunions de comité de pilotage avec le prestataire et orienter ce dernier tout au long de la démarche. Il permet également d'assurer la cohérence entre cette démarche et les autres démarches en cours sur le territoire.

Membres du CoTech

VP CCTC

DGS CCTC

Techniciens Direction Env./DD CCTC

Techniciens référents des communes

DDTM 30

PETR Vidourle Camargue

Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne



1.2 COPIL

Le Comité de Pilotage (COPIL) pilote l'élaboration du PCAET. Il assure le travail préparatoire, le lien avec les institutions, la surveillance du bon déroulement de la démarche. Les arbitrages des choix stratégiques seront analysés par le COPIL et entérinés par la commission Politiques env. puis le Bureau et le Conseil communautaire.

Membres du CoPIL

Préfet de Région	ATMO Occitanie / Gard
Préfète du Gard	SCOT Sud Gard
DREAL	SMCG (Synd. Mixte Camargue Gardoise)
DDTM	Voies navigables de France
Région Occitanie	SNCF Réseaux
Département du Gard	Conservatoire du Littoral
Chambre d'Agriculture	Agence de l'eau RMC
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	PETR Vidourle Camargue
Chambre de Commerce et d'Industrie	Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne
VP CCTC	Associations de protection de l'Environnement : Fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique
DGS CCTC	/ Société de protection de la nature - Comité gardois / Fédération départementale des Chasseurs du Gard / Centre ornithologique du Gard
Elus référents des communes	L'Institut martin du Seaquarium
Techniciens Direction Env./DD CCTC	SMEPE
Techniciens référents des communes	
ADEME	
CAUE	
SDAP/ABF	
ENEDIS	
GRDF	
SMEG	

La démarche du Plan Climat ne se veut pas uniquement administrative, son appropriation par le territoire doit être maximale. Il est demandé aux participants de bien prendre note des prochains temps de mobilisation mais aussi d'être en relais lors des temps de mobilisation territoriaux : à savoir l'atelier stratégie du 14 septembre et la soirée grand public du 6 octobre prochain.

2 LES DIAGNOSTICS ET LES ENJEUX DE VOTRE TERRITOIRE

Cf. Présentation

2.1 Diagnostic Adaptation

Les participants confirment la priorisation des enjeux proposés dans le cadre des travaux restitués et que cela conforte les travaux menés dans le cadre du Projet de Territoire de Terre de Camargue.

Il demandé de modifier sur la slide, les vulnérabilités des secteurs au changement climatique de Terre de Camargue, l'indicateur d'exposition de la biodiversité au changement climatique de 2 à 3.

Aussi il serait intéressant de voir comment la CCTC peut récupérer les données et études qui viendront compléter et éclairer les travaux de diagnostics.



Les données et indicateurs locaux : Il serait intéressant de pouvoir disposer d'indicateur concernant la salinité : quid des Voies Navigables de France par exemple. La CCTC se rapproche de cet interlocuteur de VNF. De plus, certains projets de recherche travaillent sur l'étude sur la zone méditerranéenne tels que le CNRS : (<https://programmes.insu.cnrs.fr/mistrals/>), INRAE (<https://www.inrae.fr/actualites/transfert-collection-vignes-vassal-lancement-operations>).

Il est à noter que les temps de **Comité Technique** et de **Pilotage** devront être aussi des temps de **partage** de ces données et de ces indicateurs afin qu'ils puissent être traduits dans les différents documents de planification aux différentes échelles et pour amorcer des discussions avec les territoires voisins qui se trouvent dans une autre région et département.

2.2 Diagnostic Atténuation

Sur le diagnostic de consommation du territoire, la CCTC propose de se rapprocher des gestionnaires des infrastructures portuaires (SOCOMAP et Port de Plaisance) pour obtenir les volumes de carburant distribués aux pompes du port de pêche et du port de plaisance pour l'année de référence 2019. Le diagnostic Energie-GES du territoire pourra alors être complété de cet élément.

Sur le développement des productions d'énergie renouvelable, la DDT propose à la CCTC de travailler une posture sur le sujet de l'agri-photovoltaïsme (installation PV en ombrière de surfaces agricoles) dans le cadre du PCAET qui peut être structurant sur les paysages de demain.

Dans ce cadre, une réunion de travail entre la CCTC et la DDT pourrait être organisée de façon à pouvoir se questionner collectivement et identifier des zones propices aux développements de l'agri-photovoltaïsme.

Le développement du solaire thermique en toiture de bâtiment sera ajouté au diagnostic des potentiels de développement de production d'énergie renouvelable, et de façon générale, sur la production de chaleur renouvelable (Bois énergie, géothermie, Biogaz...)

La mobilisation des ABF (notamment à travers le CoPil PCAET) est mise en avant comme prioritaire afin d'accompagner le développement des EnR au regard des enjeux patrimoniaux.

La présence de plusieurs freins identifiables au développement des ENR sont notés : la loi Littoral, les enjeux patrimoniaux et environnementaux ainsi que certaines prescriptions aux PLU. Il ressort ainsi que les axes d'actions doivent s'orienter davantage sur la maîtrise des consommations énergétiques et leurs réductions que sur le développement des EnR, dans le cadre d'une stratégie s'inscrivant dans une logique de Territoire à énergie Positive (TEPOS).

Les participants partagent les enjeux identifiés en séance. Il est demandé en complément également de mentionner l'enjeu de rénovation des maisons individuelles, qui bien que moins présentes en nombre que l'habitat collectif sur le territoire, sont un parc plus facile à accompagner dans la rénovation.

3 PROCHAINES ETAPES

Il est demandé aux participants de noter les dates des prochains CoTech : 3 octobre et 5 décembre. Et de relayer la réunion publique du PCAET qui se tiendra à Saint Laurent d'Aigouze le 6 octobre.



Participants présents :

- **Elus CCTC :**
 - Robert CRAUSTE, Président
 - Régis VIANET, VP délégué aux Politiques environnementales
- **Elus référents des Communes :**
 - Pascale BOUILLEVAUX – Le Grau du Roi
 - Michel LEBLANC – Aigues Mortes
- **DDTM 30**
 - Sandrine LEONCEL chargé de planification au sein du SATSU
 - Géraldine France, Référente transition énergétique
- **Techniciens référents des communes**
 - François BOREL - Le Grau du Roi
 - Stéphane SPALMA - Le Grau du Roi
 - Anne MADZIARSKI – Aigues Mortes
- **Fédération de Chasse du Gard**
 - Bernard PAGES
 - Jean-Luc NOUGE
- **SMEG 30 / Territoire d'Energie 30**
 - Jérémy PEREDES
- **GRDF**
 - Karine FAESSEL
- **ENEDIS**
 - Sylvie CHARRIER PINERO
 - Laurent BORDARIER
- **SCOT SUD GARD**
 - Patricia VAN DER LINDE, Vice-Présidente Syndicat mixte du SCOT
 - Pascal LABURTHE, Directeur Syndicat Mixte du SCOT
- **CAUE du Gard**
 - Patrick GREGOIRE, Coordinateur du Guichet Unique Renov'Occitanie
- **SMEPE**
 - Kristelle FOURCADIER, Directrice du Syndicat mixte
- **Techniciens CCTC**
 - Eric GUARDIOLA, DGST
 - Laurent RUF, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable
 - Marion EYSSETTE, Chargée de mission Energie Climat



Participants excusés :

- **Région Occitanie**
- Conseil départemental du Gard
- DREAL
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- UDAP
- ATMO Occitanie
- Syndicat Mixte de la Camargue gardoise
- Voies Navigables de France
- SNCF réseau
- Conservatoire du Littoral
- Agence de l'Eau
- PETR Vidourle Camargue
- AUDRNA
- Fédération du Gard pour la Pêche
- Société de protection de la nature Comité gardois
- Centre ornithologique du Gard

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Le Président R. Crauste rappelle qu'il est nécessaire de faire le lien avec l'ensemble des acteurs du territoire notamment, le Syndicat mixte de la Camargue gardoise qui porte le projet de renouvellement du Label grand site de France. L'élaboration du Plan Climat est une démarche transversale au cœur des préoccupations du territoire, dont la vulnérabilité est accentuée face au changement climatique. Il faut que chacun contribue et soit solidaire.

Le Vice-Président R. Vianet rappelle que la problématique du changement climatique est globale, mais que chaque acteur et chaque territoire peut agir à son niveau et avec les autres et faire preuve d'innovation. Il ajoute que les milieux naturels ne doivent pas être vus comme une contrainte, mais comme un atout au service du territoire, une valeur ajoutée.

Ordre du jour :

1 | Votre politique d'adaptation climatique et énergétique incarnée par le PCAET

- La démarche, calendrier et comitologie

2 | Les diagnostics et les enjeux de votre territoire

- L'adaptation
- L'atténuation

3 | Les prochaines étapes

Documents partagés en séance

- Support de présentation annexé au relevé de décision



1 PRESENTATION DE LA POLITIQUE D'ADAPTATION CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE INCARNEE PAR LE PCAET

Il est rappelé le souhait pour la CCTC d'avancer rapidement sur le PCAET tout en mobilisant les partenaires travers une comitologie multi-acteurs.

1.1 CoTECH

Le **Comité Technique** pour pré-valider les résultats des études menées, préparer les réunions de comité de pilotage avec le prestataire et orienter ce dernier tout au long de la démarche. Il permet également d'assurer la cohérence entre cette démarche et les autres démarches en cours sur le territoire.

1.2 COPIL

Le **Comité de Pilotage (COPIL)** pilote l'élaboration du PCAET. Il assure le travail préparatoire, le lien avec les institutions, la surveillance du bon déroulement de la démarche. Les arbitrages des choix stratégiques seront analysés par le COPIL et entérinés par la commission Politiques env. puis le Bureau et le Conseil communautaire.

La démarche du Plan Climat ne se veut pas uniquement administrative, son appropriation par le territoire doit être maximale. Il est demandé aux participants de bien prendre note des prochains temps de mobilisation.

2 LES DIAGNOSTICS ET LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Cf. Présentation

2.1 Diagnostic Adaptation

Les participants confirment la priorisation des enjeux proposés dans le cadre des travaux restitués qui viennent conforter les réflexions menées dans le cadre du Projet de Territoire de Terre de Camargue.

2.2 Diagnostic Atténuation

Plusieurs freins sont identifiés au **développement des énergies renouvelables**, notamment les périmètres de protection de monuments historiques ou encore certaines prescriptions de la Loi Littoral, qui viennent s'opposer au développement de projets solaires ou photovoltaïques.

Il faut pouvoir trouver un juste milieu et lever les points de blocage au regard des enjeux du territoire et des objectifs que l'on va se fixer.

Il est indispensable de traiter en bilatéral avec les services de l'Etat qui sont là aussi pour accompagner les territoires et trouver des solutions. Il convient de se questionner collectivement pour identifier des zones propices aux développements de l'agri-photovoltaïsme.

Le développement du solaire thermique en toiture de bâtiment sera ajouté au diagnostic des potentiels de développement de production d'énergie renouvelable, et de façon générale, sur la production de chaleur renouvelable (Bois énergie, géothermie, Biogaz...)

Les participants partagent les enjeux identifiés en séance.



Il est demandé en complément également de mentionner l'enjeu de **rénovation énergétique** des bâtiments ; Il ne faut pas considérer seulement la rénovation et le changement des modes de chauffage, mais voir quelles sont les solutions pour le confort d'été et d'hiver.

La question des résidences secondaires reste un enjeu fort, car les propriétaires sont difficiles à mobiliser. Un travail est à mener avec les bailleurs sociaux, les syndicats de copropriétaires sur la rénovation du bâti ancien.

Sur la **mobilité**, enjeu fort pour le territoire, il faudra s'appuyer sur le contrat d'axe, en cours de réflexions sur l'axe ferroviaire Nîmes - Le Grau du Roi. Le territoire et les usagers des 3 EPCI et les communes sont concernés.

Rappeler également qu'il est important de travailler sur les mobilités internes au territoire (ex : Navettes estivales), sur l'intermodalité et sur le développement des bornes de recharge électrique.

3 PROCHAINES ETAPES

Il est demandé aux participants de noter les dates des prochains CoPIL : 10 octobre et 12 décembre. Et de relayer la **réunion publique** du PCAET qui se tiendra à Saint Laurent d'Aigouze le 6 octobre prochain.



Plan Climat Air Energie Territorial
Communauté de Communes de Terre de Camargue
Relevé de décision du Comité Technique du 3 oct. 2022 | 14h30-17h



Participants présents :

- **CCTC :**
 - Régis VIANNET, VP
 - Laurent RUF, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable
 - Anne ALBERT ALLIE, Petites Villes de Demain
 - Laurence MONET PITOT, Service communication
 - Magali MORIN, Service communication
 - Philippe JONQUET, Directeur du Pôle Aménagement du territoire
 - Pierre JAUMIN, Directeur de Cabinet
 - Thomas DESNOYERS, Chef du service Environnement
 - Marion EYSSETTE, Chargée de mission Energie Climat
- **DDTM**
 - Geraldine FRANCE, Référente transition énergétique (SATSU)
 - Sandrine LEONCEL, chargée de planification (SATSU)
- **Communes**
 - François BOREL, DGST - Le Grau Du Roi
 - Stéphane SPALMA, Responsable du Pôle Electricité et Eclairage public - Le Grau du Roi
 - Pascale BOUILLEVAUX-BREARD, Elue - Le Grau du Roi
 - Anne MADZIARSKI, Directrice de l'Espace public et de l'Environnement - Aigues Mortes
 - Michel LEBLANC, élu - Aigues Mortes
- **PETR Vidourle Camargue**
 - Frédéric CABBASSEDES, Charge de mission Ingénierie financements
- **AREC :**
 - Emmanuelle VALY, Chef de projet



Participants excusés :

- ADEME :
 - Xavier WOJTASZAK, Chargé de mission Climat Air Energie - référent régional Adaptation au changement climatique
- Agence d'Urbanisme région niçoise et alésienne
 -
- CCTC :
 - Éric GUARDIOLA, DGST
 - Myriam FAULKNER
 - Anne PERNET
 - Stéphanie FAUCHER
 - Christel BESSER
 - Simon PALIN

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Ordre du jour :

- 1 | L'avancement de la démarche de PCAET
- 2 | La stratégie de votre PCAET
- 3 | Les prochaines étapes

Documents partagés en séance

- Support de présentation annexé au relevé de décision

1 L'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE DE PCAET

Il est rappelé aux participants les différents jalons du calendrier et les étapes qui ont été franchies depuis le dernier CoPil. Il est demandé aux participants qu'ils puissent être en relais de la **Soirée grand public** du jeudi 6 octobre à St Laurent d'Aigouze, ainsi que de la journée d'**Ateliers des solutions** qui se tiendra le 27 octobre prochain à Aigues Mortes.

2 LA STRATEGIE DE VOTRE PCAET

La stratégie du PCAET a été construite dans le cadre d'un atelier de travail de 3h qui s'est structuré autour de 4 temps de travail :

- Compléter et valider les enjeux du changement climatique
- Partager et reformuler la stratégie de changement climatique
- Construire la stratégie de maîtrise énergétique
- Construire la stratégie de développement des EnR



2.1 Les enjeux du changement climatique

Les participants confirment les enjeux et ont souhaité compléter et reformuler certains ci-dessous :

- Des populations et des activités vulnérables face au risque majeur inondation /submersion : comment prévenir et protéger les populations mais aussi les dommages matériels et économiques, perturbations voire arrêts des activités économiques (campings, activités agricoles...) ... ?
 - Intégrer le changement climatique et le recul stratégique ciblé (zonage) dans les documents d'urbanisme et de prévention des risques
- Des aménagements vulnérables face au risque d'érosion du littoral et de submersion : Comment aménager demain de façon résiliente ? Comment organiser et (re) penser les infrastructures routières, ferroviaires .. ?
 - Quid du rôle des cordons dunaires ? Lien avec le conservatoire du Littoral ?
- Des activités productives locales dépendante du climat telles que les pertes de rendement, la destruction des récoltes, les modifications des aires de répartition des espèces, : comment adapter les activités, les pratiques et accompagner les changements ?
 - Rédiger une charte locale sur les paysages intégrant l'agrivoltaïsme
 - Mobiliser les actions du PAT
 - Travailler sur l'adaptation des cépages et la conservation des IGP en lien avec le monde viticole des espèces végétales
- Intégrer la pêche aux activités agricoles
- Une ressource en eau à préserver au regard des quantités réduites en période estivale et de la pression accrue par les activités touristiques, économiques, agricoles, prélèvements des collectivités et de la qualité altérée (température, nitrates, pesticides, salinisation, assainissement) : comment mobiliser les partenaires et sensibiliser les habitants, touristiques et acteurs socio-professionnels ?
 - Mobiliser l'agence de l'eau dans le cadre du PCAET
- Une biodiversité remarquable très sensible aux changements climatiques constatée par des disparitions d'espèces et l'apparition d'invasives : comment limiter la dégradation des milieux ?
 - Limiter les pollutions diffuses, amélioration des connaissances, des espèces adaptées, ...
- Une activité touristique qui se maintient grâce à l'héliotropisme mais dont les impacts sont forts : comment aller vers un tourisme plus durable ? Comment proposer une offre touristique adaptée ?
 - Mobiliser les acteurs du tourisme afin de promouvoir une offre durable et adaptée aux épisodes de canicules
- Un manque de données locales liées à la mesure du changement climatique : Comment suivre les données sur la salinité qui impacte notamment les vignes => Qui impacte toutes les activités agricoles



- Mobiliser les acteurs scientifiques, les syndicats de bassin et les VNF
- Des comportements individuels à accompagner pour faire exister la transition : Comment créer une culture de l'adaptation par la mémoire collective et ainsi lever les résistances ? Comment faire converger intérêts individuels divergente autour du changement climatique avec une écoute bienveillante

Illustrations des travaux

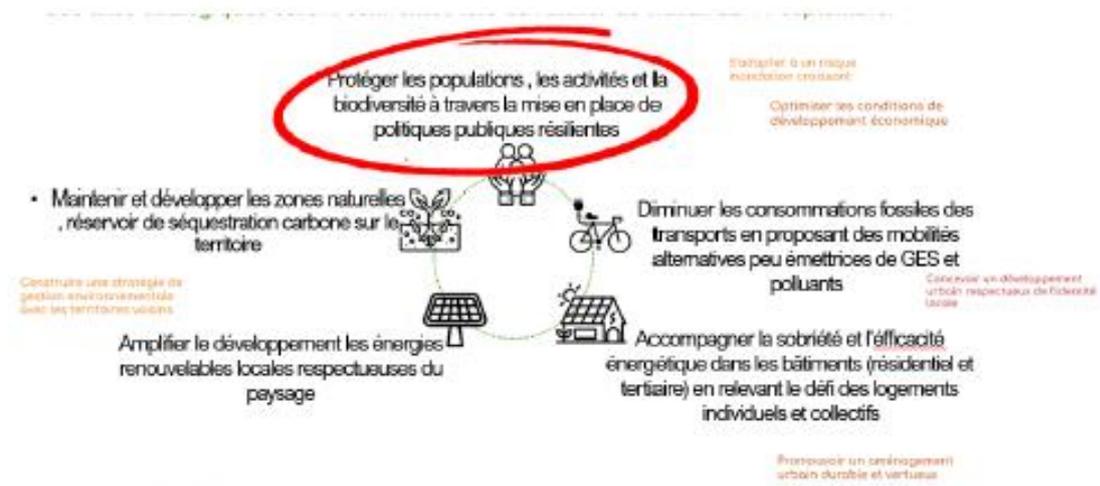
Bilan des participations : les enjeux

Des intérêts individuels divergents à faire converger autour du changement climatique avec une écoute bienveillante	Une culture de l'adaptation à mobiliser par la mémoire collective et ainsi faire lever les résistances	Etablir le suivi des manques de données aux syndicats de bassin
À réévaluer : « Qui impacte TOUTES les activités agricoles »	Des comportements individuels à accompagner pour faire exister la transition	Comment sensibiliser la population ? Comment les collectivités communiquent ?
Travailler sur l'adaptation des pratiques du monde agricole	Des documents d'urbanisme intégrant le changement climatique	Intégrer le recul stratégique ciblé (zonage) dans l'ensemble des pistes de réflexion

AREC Occitane | Communauté de communes Terre de Cocagne

2.2 La formulation de la stratégie de changement climatique

Les participants ont été invités à réfléchir sur la formulation de la stratégie :





Le comité technique valide la proposition suivante de reformulation, issue des ateliers : « Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie, la biodiversité et les activités à travers la mise en place d'actions publiques et privées résilientes à l'échelle des bassins de vie »

Il est à noter que le comité technique a également souhaité compléter et reformuler certains axes afin d'y intégrer les notions :

- D'alimentation durable
- D'économie circulaire
- D'exemplarité des collectivités
- Territorialisation des axes : « en Terre de Camargue » par exemple
- De zones humides et de littoraux

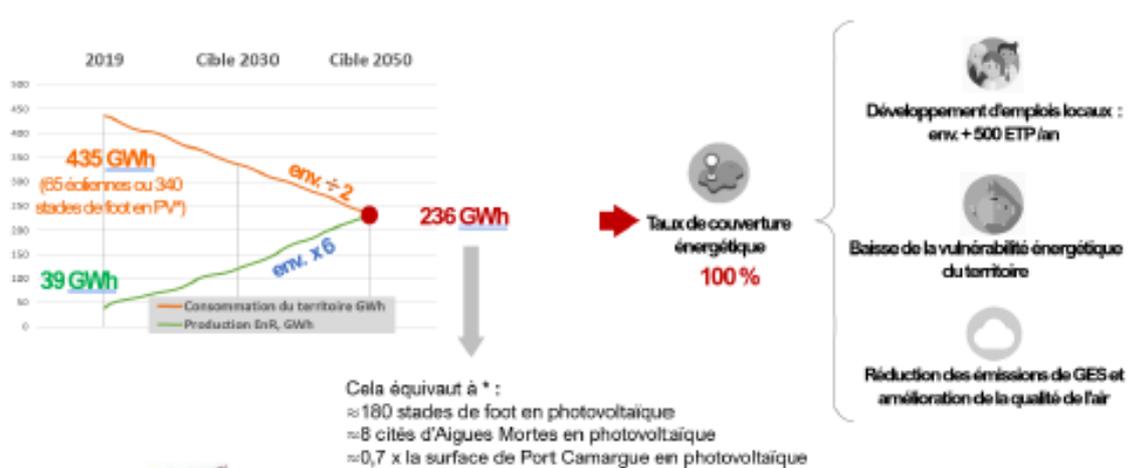
De plus, il est proposé de compléter certains sous axes stratégiques :

- C3 : L'exemplarité des collectivités
- E4 : Végétaliser les espaces publics urbains en lien avec la trame verte et bleue
- E5 : Maintenir les activités de culture agricole

Ces notions devront être identifiées dans les actions du PCAET afin qu'elles ne puissent pas être remises en question.

2.3 Les objectifs stratégiques

Les membres du Comité technique valide les objectifs à 2050 qui inscrivent le territoire dans une stratégie à énergie positive correspondant à diviser par deux les consommations énergétiques et multiplier par 6 la production d'EnR locales :



Les élus présents confirment l'intérêt de porter une stratégie ambitieuse afin de créer une émulation autour du sujet de la transition énergétique et climatique. Par exemple, la filière du bâtiment doit se former

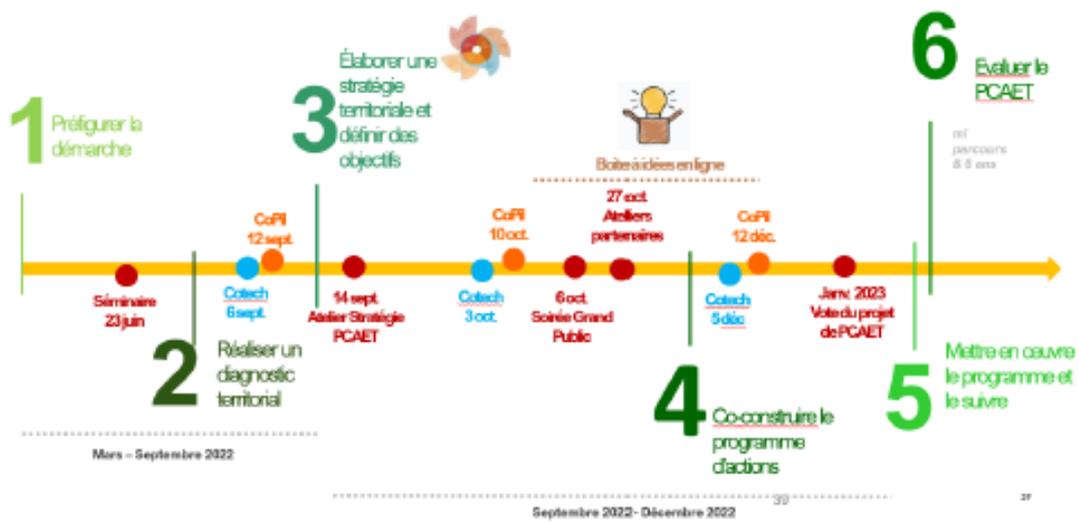


pour « tendre vers » un secteur plus vertueux et durable. De plus, cette stratégie permet aussi à tout le monde de s'approprier les enjeux au-delà de la sensibilisation.

En parallèle de cette stratégie, la CCTC va échanger avec les services de l'État sur le champs des possibles pour le territoire au regard des contraintes environnementales. La DDT est en train de préparer une liste de diffusion pour partager les différents Appel à Projets.

3 PROCHAINES ETAPES

Il est demandé aux participants de prendre date du prochain CoTech : 5 décembre.





ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Participants présents :

- **Elus CCTC :**
 - Régis VIANET, VP délégué aux Politiques environnementales
- **DDTM 30**
 - Géraldine France, Référente transition énergétique
- **GRDF**
 - Karine FAESSEL
- **Chambre de Commerce et d'Industrie**
 - Marielle NEPOTY
- **SCOT SUD GARD**
 - Pascal LABURTHE, Directeur Syndicat Mixte du SCOT
- **Techniciens CCTC**
 - Eric GUARDIOLA, DGST
 - Laurent RUF, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable
 - Marion EYSSETTE, Chargée de mission Energie Climat

Participants excusés :

- Région Occitanie
- Conseil départemental du Gard
- Elus référents des communes
- Techniciens référents des communes
- DREAL
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- UDAP
- ATMO Occitanie



- Syndicat Mixte de la Camargue gardoise
- Voies Navigables de France
- SNCF réseau
- Conservatoire du Littoral
- Fédération de Chasse du Gard
- Agence de l'Eau
- PETR Vidourle Camargue
- AUDRNA
- SMEG 30 / Territoire d'Energie 30
- ENEDIS
- CAUE du Gard
- SMEPE
- Fédération du Gard pour la Pêche
- Société de protection de la nature Comité gardois
- Centre ornithologique du Gard

Ordre du jour :

1 | L'avancement de la démarche de PCAET

2 | La stratégie du PCAET

3 | Les prochaines étapes

Documents partagés en séance

- Support de présentation annexé au relevé de décision

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Monsieur VIANET précise l'importance de la qualité de l'air à prendre en compte dans le PCAET, avec la nuance liée au fait que nous sommes soumis aux influences des territoires voisins, que ce soit en termes de déplacements et d'attractivité du territoire

1 L'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE DE PCAET

Il rappelle la tenue de l'Atelier TEPOS sur la stratégie pour un territoire à énergie positive, la soirée grand public du 6 octobre et la venue de M. Thierry SALOMON à St Laurent d'Aigouze. Il invite à participer à la journée d'Ateliers des solutions qui se tiendra le 27 octobre prochain à Aigues Mortes pour élaborer le programme d'actions.

2 LA STRATEGIE DU PCAET

La stratégie du PCAET a été construite dans le cadre d'un atelier de travail de 3h qui s'est structuré autour de 4 temps de travail :

- Compléter et valider les enjeux du changement climatique
- Partager et reformuler la stratégie de changement climatique
- Construire la stratégie de maîtrise énergétique
- Construire la stratégie de développement des EnR

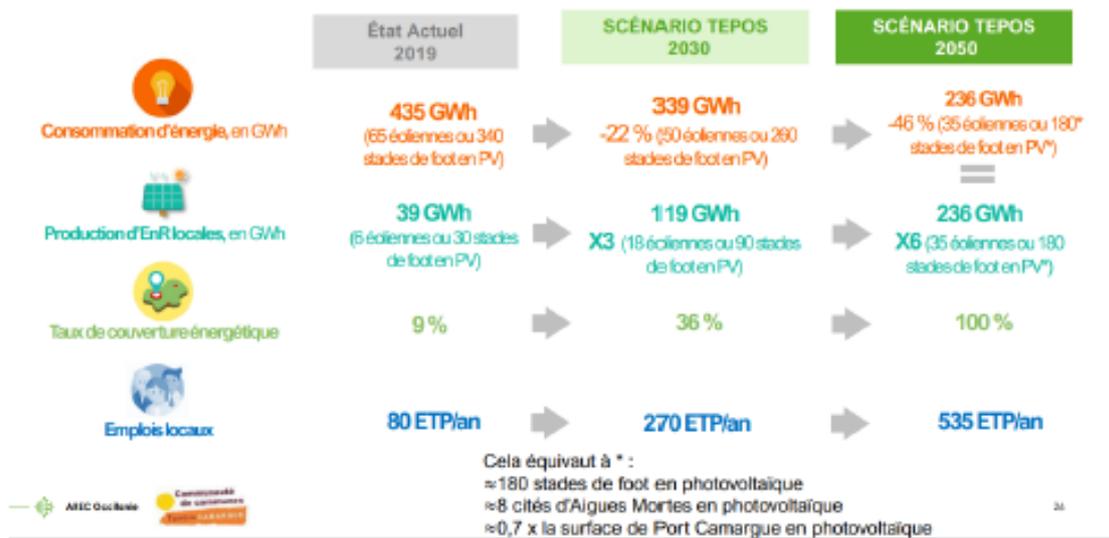


2.1 Les enjeux du changement climatique

Sur la base des enjeux issus du diagnostic, le Serious Game TEPOS (Territoire à Energie Positive) a permis aux participants de se projeter sur des scénarios à 2030 et 2050, sur les consommations d'énergie et de production d'Energies renouvelables.

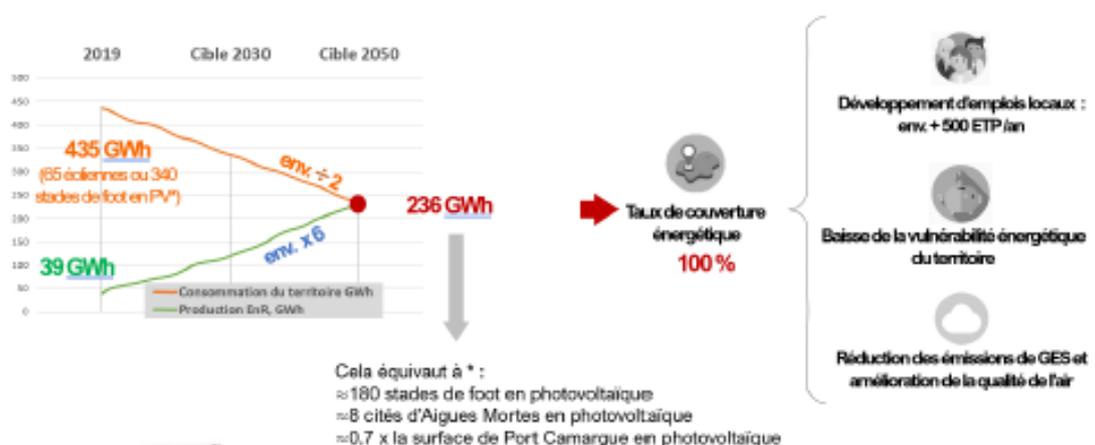
Ces chiffres sont des potentiels bruts qui ne reflètent pas la faisabilité, ni les freins éventuels. Mais ils permettent de se fixer sur l'ambition du territoire à horizon 2050 et de mesurer le gap qu'il va falloir réduire.

La stratégie territoriale à 2030 et 2050 issue du serious game



Les objectifs stratégiques

Le territoire sera inscrit dans une stratégie à énergie positive correspondant à diviser par deux les consommations énergétiques et multiplier par 6 la production d'EnR locales :

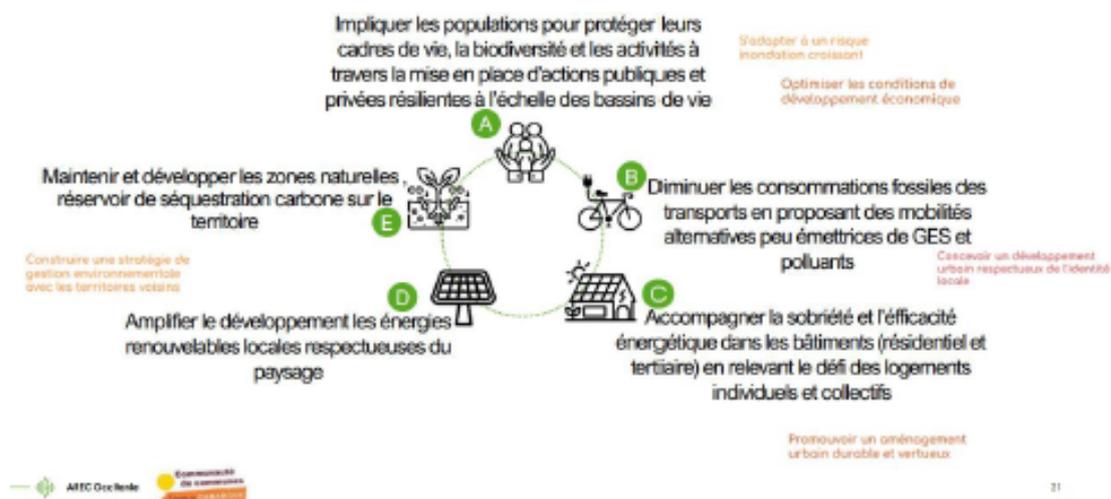




2.2 La formulation de la stratégie de changement climatique

Les participants ont été invités à réfléchir sur la formulation des axes de la stratégie :

Les axes stratégiques « pressentis » du PCAET de la CCTC



Régis Vianet rappelle qu'il faut mettre l'accent sur la sobriété et l'efficacité comme l'a rappelé Thierry SALOMON lors de la soirée grand Public du 6 octobre.

Le Comité de pilotage indique que l'Axe E devra développer le volet Agricole qui est une solution pour la capture et la séquestration du carbone. Y rajouter aussi les activités de la pêche.

Concernant le SCOT, les surfaces pour le développement des centrales photovoltaïques y sont encadrées. Il faudra mettre les élus d'accord concernant les espaces anthropisés destinés aux équipements publics, espaces publics et autres centrales photovoltaïques.

Régis Vianet précise que le Président de la CCTC a adressé un courrier à Madame la Préfète, indiquant le souhait de travailler en amont avec les services de l'Etat.

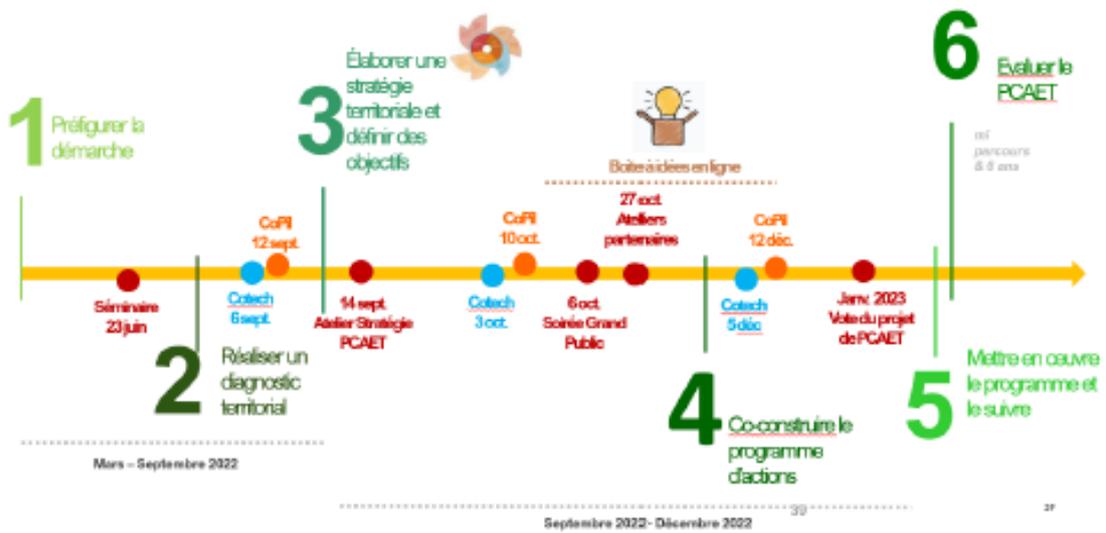
Le volet de l'économie circulaire devra être intégré dans l'axe E. Il conviendra également de compléter le volet littoral et zones humides.

Les bailleurs sociaux seront rencontrés afin de connaître leurs projets, comme les syndicats de copropriétés. De même, les acteurs économiques majeurs comme les Salins du Midi, Les Grands Domaines du Littoral ou les campings seront approchés directement.



3 PROCHAINES ETAPES

Il est demandé aux participants de prendre date du prochain COPIL : 12 décembre.





ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Participants présents :

- CCTC :
 - Pascale BOUILLEVAUX,
 - Marion EYSETTE, Chargée de mission Energie Climat
 - Laurent RUF, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable
 - Thomas DESNOYERS
 - Simon PALIN
 - Philippe JONQUET
- DDTM
 - Géraldine FRANCE
 - Sandrine LEONCEL
- Communes
 - Stéphane SPALMA, Services techniques Le Grau Du Roi
 - Michel LEBLANC, Elu Commune d'Aigues Mortes
 - Christophe BARONI, DGS Commune d'Aigues Mortes
- AREC :
 - Emmanuelle VALY, Chef de projet
 - Isabelle ESTEULLE, Chargée de mission

Ordre du jour :

- 1 | L'avancement et les actualités de la démarche de PCAET
- 2 | Le plan d'actions : présentation et atelier de priorisation
- 3 | Les prochaines étapes

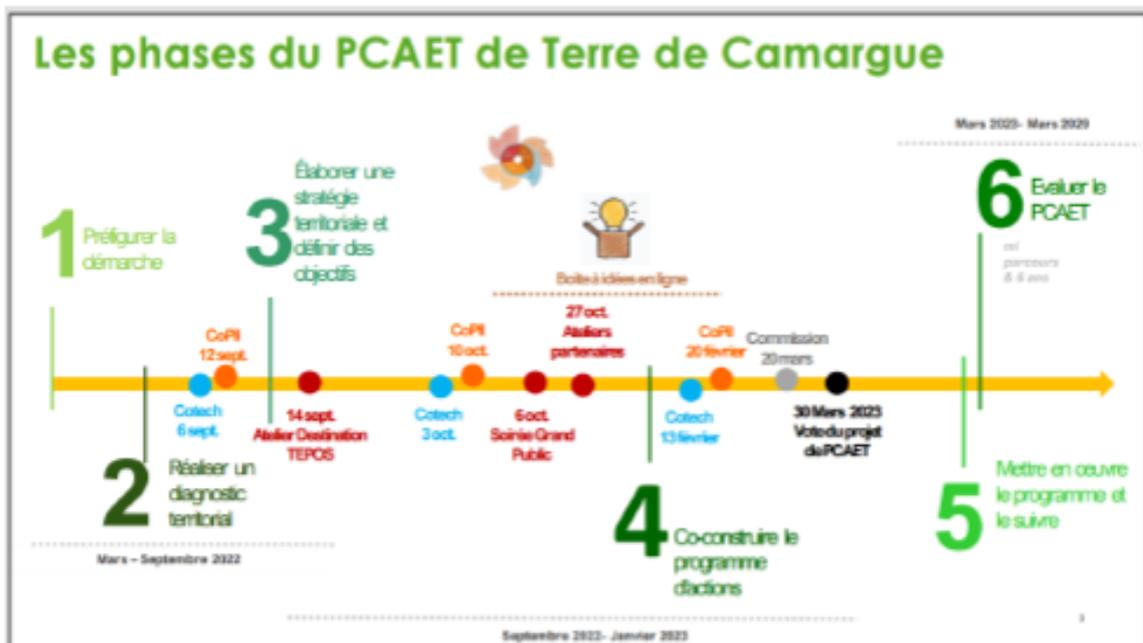


Documents projetés en séance

- Support de présentation annexé au relevé de décision

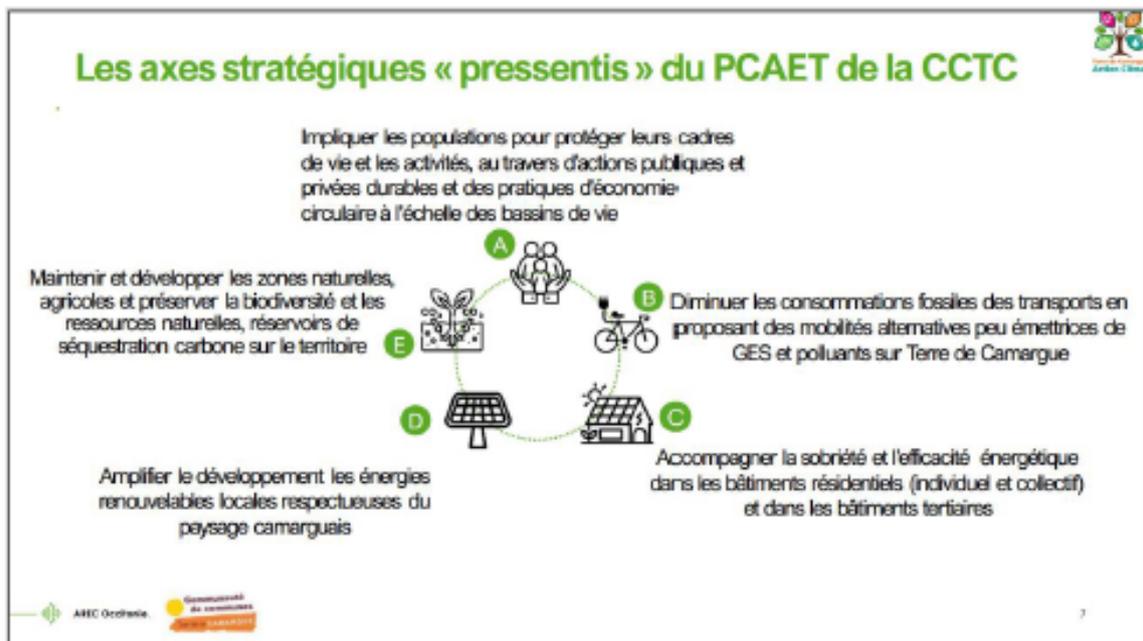
1 L'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE DE PCAET

Il est rappelé aux participants les différents jalons du calendrier et les étapes qui ont été franchies depuis le dernier CoPil, notamment le décalage décidé pour consulter d'autres parties prenantes et partenaires et ainsi enrichir le plan d'actions, au travers de différents événements présentés en réunion (voir diaporama).



Ce CoTech doit permettre la priorisation du plan d'action et préparer le CoPil qui se tiendra le 20 février pour un passage en Conseil de communauté le 30 mars.

Les 5 axes stratégiques sont rappelés :



Remarque importante : L'articulation avec les autres plans et programmes de la collectivité sont à préciser, notamment le lien avec le Projet de Territoire en cours de validation, mais aussi les planifications supra comme le Plan de protection de l'Atmosphère de l'agglomération de Nîmes...Un travail de pédagogie devra être réalisé dans le cadre du livrable.

2 LE PLAN D' ACTIONS : PRESENTATION ET ATELIER DE PRIORISATION

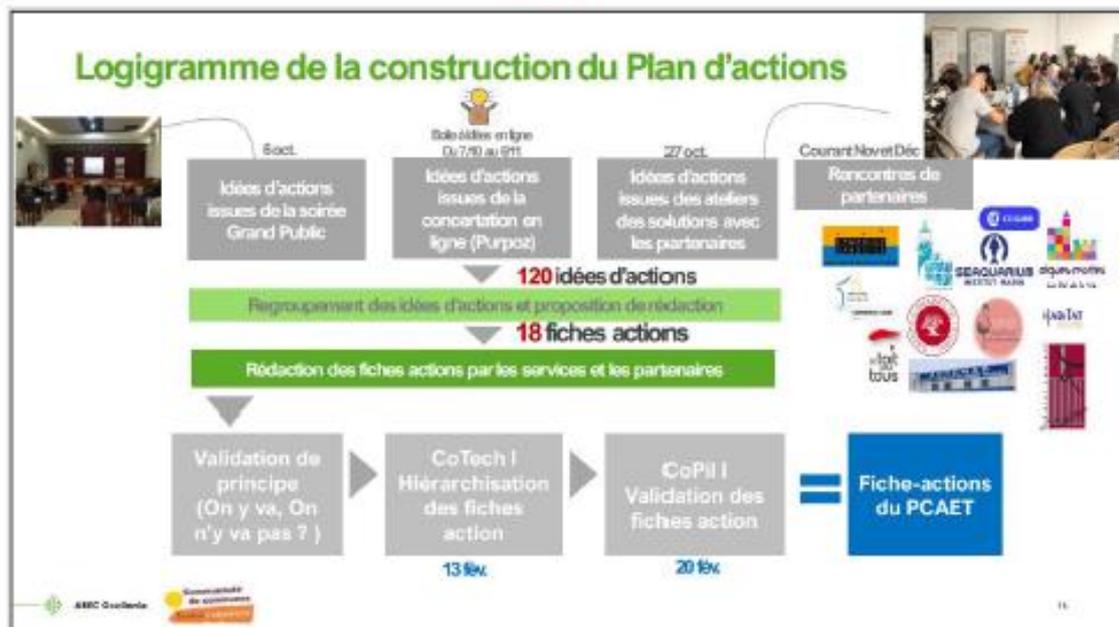
2.1 La présentation du plan d'action

Le plan d'actions s'appuie sur l'ensemble des idées proposées lors des temps de concertation et de co-construction :

- Soirée grand public et boîte à idée (qui ont permis d'obtenir une centaine d'idées)
- Les « Ateliers des solutions » avec les partenaires sur 4 thématiques
- Poursuite en entretien avec d'autres partenaires :
 - Communes
 - Syndicat mixte de la Camargue Gardoise
 - CCI
 - Professionnels de la pêche
 - Seaquarium
 - Acteurs de l'habitat
 - Acteurs du monde agricole
 - SMEG

➔ 18 fiches actions et liens avec autres projets (ex projet de territoire)

Le plan d'action proposé comporte ainsi 18 actions qui rassemblent les 120 idées collectées sous un « chapeau » cohérent pour n'avoir qu'un nombre restreint de fiches actions.



Présentation détaillée des actions (voir diaporama).

Les participants confirment les actions et ont souhaité compléter et reformuler certains éléments ci-dessous :

Axe 1 : Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie, la biodiversité et les activités à travers la mise en place d'actions publiques et privées résilientes à l'échelle des bassins de vie

Action 1 : produits bio et locaux + ajouter le portage de repas et les EPHAD

Possibilité de préparer des repas pour la toute petite enfance ? → Cahier des charges très spécifique

Action 3 : Parkings à Aigues-Mortes : P1 à entretenir, problèmes d'instabilité, certains en stabilisé (déjà perméables) et d'autres (P4 et P5) viennent d'être refaits récemment

Action 4 : autres pistes proposées : Convention territoriale Globale (CTG) : levier et moyen d'action vers la population

Clubs de sports pour sensibiliser les jeunes (déjà inclus : favoriser le vélo et charte 0 déchets pour les événements)

Action 6 : Organiser une visite de site à destination des services techniques (type No Watt Tour) sur l'éco conception des bâtiments et en mettant en place une démarche de chantier vert pour espérer une construction publique ou rénovation exemplaire lors des prochains chantiers

Action 7 : Partenaires : ajouter aux partenaires les Membres de l'Entente, le Conservatoire du Littoral et le SYMADREM. La commune du Grau du Roi n'a pas souhaité intégrer cette cartographie. Le CEREMA a produit un guide national et le Fonds vert doit permettre du financement (EPF, droit de préemption pour les communes listées).

Axe 2 : Diminuer les consommations fossiles des transports en proposant des mobilités alternatives peu émettrices de GES et de polluants

Action 8 : navette fluviale = 3 projets



- ➔ Navette fluviale à Aigues-Mortes du parking relais nord vers le plan d'eau de la Tour de Constance
- ➔ Navette entre le Grau-du-Roi et Aigues-Mortes
- ➔ Navette portée par Syndicat Mixte Camargue Gardoise (dans son schéma de circulation)

Ajouter le SMEG 30 comme partenaire pour le financement des bornes IRVE

Action 9 : Ajouter la politique d'indemnité vélo pour les déplacements domicile-travail à la CCTC et dans les 3 communes.

Point de rupture modes doux à Aigues-Mortes : le pont sur le canal du Rhône à Sète inaccessible aux poussettes, vélos, etc.

Le stationnement vélo devant les remparts complexe (millefeuille de règles type ABF + cherté du foncier), comment trouver des solutions ?

Axe 4 : Amplifier le développement les énergies renouvelables locales respectueuses du paysage

Action 15 : échanges sur la dérogation possible à la loi Littoral pour certains projets types friches littorales, avec avis du Conservatoire. Difficultés pour qualifier l'ancienne décharge (parcelle 34) comme ancienne friche car déjà renaturée (DDTM) et possible impact paysager depuis les remparts. Une demande spécifique doit être faite par la commune.

Pas d'entrée dans le dispositif de friche au sens de la loi d'accélération du littoral ? Besoin de défendre le projet ?

2.2 Le choix des critères de priorisation

Atelier de priorisation : Pourquoi prioriser ? pour hiérarchiser dans le temps les actions à mener dans une première phase de 2 ans, puis dans une deuxième phase et enfin une troisième phase correspondant aux 6 ans du programme.

Comment prioriser les actions du Plan Climat?

Parmi les critères ci-dessous quels sont les 3 plus importants pour votre collectivité :

<ul style="list-style-type: none"> • Co-bénéfices (valeur 1,2,3) • Action structurante : contribution aux objectifs (valeur 1,2,3) • Moyens humains (valeur 1,2,3) • Moyens financiers (valeur 1,2,3) • Mobilisatrice (valeur 1,2,3) • Actions auto-portées (Binaire :valeur 0 ou 3) • Visibilité de l'action (binaire: valeur 0 ou 3) • Rapidité de l'action (binaire; valeur 0 ou 3) • Autre ? A proposer ? 	<ul style="list-style-type: none"> « On souhaite favoriser les actions du PCAET qui ... » « ... sont réalisables sur le territoire » « ... peuvent être réalisées en 2019-2020 » « ... contribuent fortement à la stratégie TEPCC 2020 » « ... que l'on peut porter en interne » « ... nécessitent peu de moyens humains » « ... nécessitent peu de moyens financiers » « ... Peuvent entraîner d'autres acteurs à agir »
--	---

Etape 1 : Identifiez vous d'autres critères ?

Etape 2 : Choisissez les 3 critères les plus importants dans le cadre de cette politique de transition?

Etape 3 : Passez le plan d'action au prisme de ces 3 critères => travail en sous groupe

AREC Océan

Choix des critères de priorisation (3 parmi les propositions) :



- 1) Coût de l'action (de 1 à 3, 1 : très couteux, 3 peu couteux)
- 2) Visibilité de l'action (binaire : 0 ou 3)
- 3) Action structurante (de 1 à 3, 1 : action peu structurante, 3 : action très structurante)

2.3 Atelier de priorisation des actions

Atelier de priorisation en 2 sous-groupes, chaque sous-groupe ayant travaillé sur 2 à 3 axes :

(Voir résultats détaillés en annexe.)

Actions priorisées pour 2023-2024 :

Axe 1 : Impliquer les populations pour protéger leurs cadres de vie, la biodiversité et les activités à travers la mise en place d'actions publiques et privées résilientes à l'échelle des bassins de vie

3- Végétalisation et désimperméabilisation des centre villes, en faveur de la biodiversité urbaine et la nature en ville

5- Incitation des citoyens à des comportements éco-responsables

6- Mise en place du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA de la CCTC

Axe 2 : Diminuer les consommations fossiles des transports en proposant des mobilités alternatives peu émettrices de GES et de polluants

8bis : Elaboration des Plans locaux de déplacements volontaires et mettre en œuvre les actions

9- Réduction des déplacements en voiture individuelle en ville en faveur des mobilités actives

Axe 3 : Accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels (individuel et collectif) et dans les bâtiments tertiaires

13- Soutien à la conversion des modes de chauffages énergivores vers des technologies plus vertueuses (PAC, géothermie,) et proposition de subvention complémentaire pour le solaire thermique

Etude de faisabilité de réseaux de chaleur urbains

Accompagnement pour un projet d'énergies renouvelables.

Axe 4 : Amplifier le développement les énergies renouvelables locales respectueuses du paysage

15- Massification des installations solaires sur le territoire de la CCTC

Axe 5 : Maintenir et développer les zones naturelles, agricoles et préserver la biodiversité et les ressources naturelles, réservoirs de séquestration carbone sur le territoire

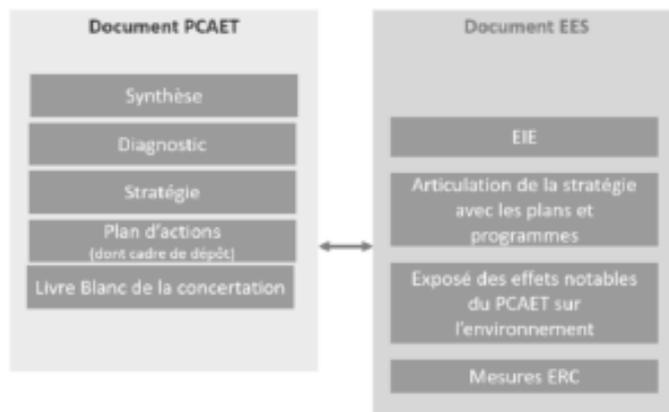
17- Sensibilisation de la population (les habitants et les touristes) aux impacts des activités sur le littoral et les écosystèmes marins



3 PROCHAINES ETAPES

Dès validation par le CoPil du plan d'action du PCAET, l'évaluation Environnementale Stratégique (EES) pourra être poursuivie avec l'Exposé des effets sur l'environnement du PCAET et les mesures proposées (Eviter-Réduire-Compenser).

Ce document finalisé accompagnera le PCAET délibéré lors de sa soumission à l'avis de l'Autorité Environnementale.



La délibération du PCAET est proposée le 30 mars, après validation du CoPil du 20 février et présentation en Commission du 20 mars 2023.



Participants présents :

- CCTC :
 - Régis VIANET Vice-président en charges des Politiques environnementales
 - Eric GUARDIOLA Directeur Général des Services
 - Laurent RUF, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable
 - Marion EYSSETTE, Chargée de mission Energie Climat
- DDTM
 - Geraldine FRANCE
 - Sandrine LEONCEL
- Communes
 - Michel LEBLANC
- CAUE 30
 - Patrick GREGOIRE
- SCOT Sud Gard
 - Pascal LABURTHER
 - Pablo DELBOS
- SMEG 30
 - Jeremy PEREDES
 - Felix. FROMENTAL
- GRDF
 - Karine. FAESSEL
- ADEME Occitanie
 - Xavier WOJTASZAK
- CCI du Gard
 - Priscille JULIEN

Participants excusés :

- Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise
- Conseil départemental du Gard
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Ordre du jour :

- 1 | L'avancement et les actualités de la démarche de PCAET
- 2 | Le plan d'actions : présentation
- 3 | Les prochaines étapes

Documents projetés en séance

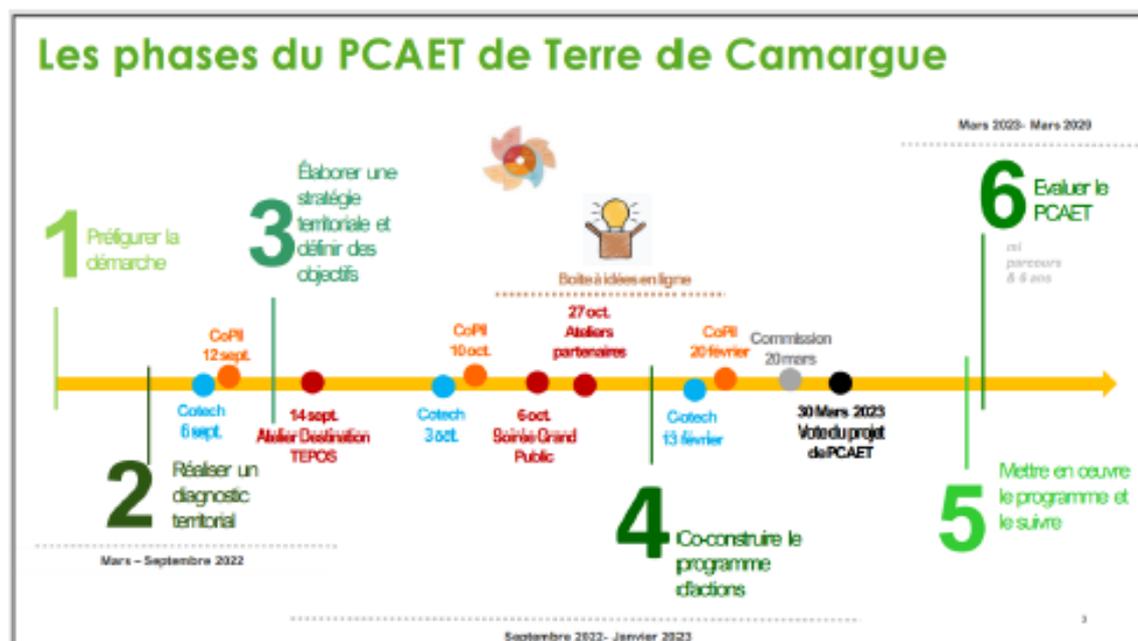
- Support de présentation annexé au relevé de décision

1 ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Régis Vianet rappelle l'objet du présent COPIL, le dernier avant l'arrêt du projet de PCAET.

2 L'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE DE PCAET

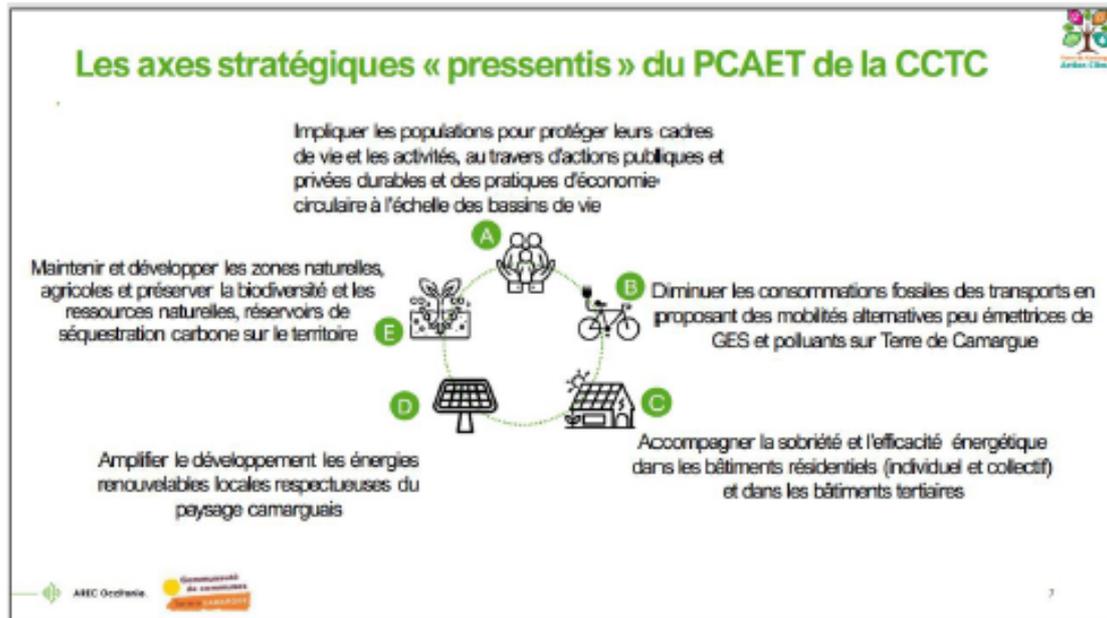
Il est rappelé aux participants les différents jalons du calendrier et les étapes qui ont été franchies depuis le dernier CoPil, notamment le décalage décidé pour consulter d'autres parties prenantes et partenaires et ainsi enrichir le plan d'actions, au travers de différents événements présentés en réunion (voir diaporama).



Ce COPIL permet de recueillir les dernières observations sur le projet de PCAET et notamment le programme d'actions avant son arrêt en conseil communautaire.



Les 5 axes stratégiques sont rappelés :



Remarque importante : L'articulation avec les autres plans et programmes de la collectivité sont à préciser, notamment le lien avec le Projet de Territoire en cours de validation, mais aussi les planifications supra comme le Plan de protection de l'Atmosphère de l'agglomération de Nîmes... La DDTM du Gard rappelle la nécessaire étude d'opportunité ZFE mobilité à l'échelle du territoire de la CCTC qui doit figurer dans le dossier du PCAET.

Le SCOT Sud Gard, indique l'importance de mettre en avant les actions déjà menées et validées. Par ailleurs, il précise que la révision du SCOT va être lancée compte tenu du contexte de la crise énergétique, l'accélération des projets photovoltaïques, la traduction du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). A cette fin, le Syndicat mixte est preneur des différents indicateurs indiqués dans le PCAET.

Il conviendra de préciser l'enveloppe foncière du projet de centrale PV afin qu'il soit comptabilisé dans le SCOT.

3 LE PLAN D'ACTIONS : PRESENTATION ET ATELIER DE PRIORISATION

3.1 La présentation du plan d'action

Le plan d'actions s'appuie sur l'ensemble des idées proposées lors des temps de concertation et de co-construction :

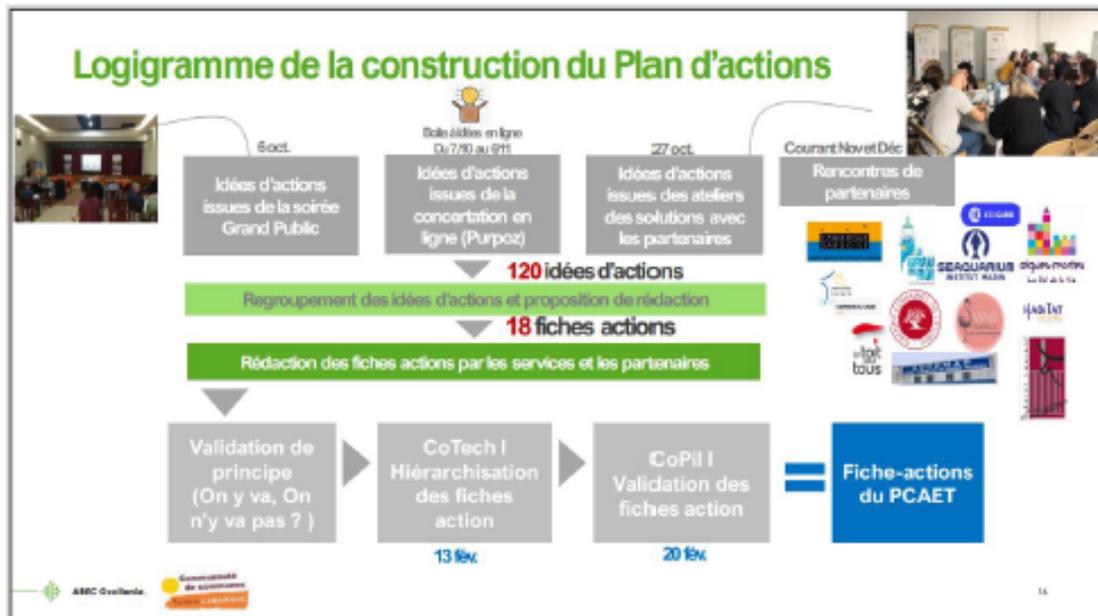
- Soirée grand public et boîte à idée (qui ont permis d'obtenir une certaine d'idées)
- Deux « Ateliers des solutions » avec les partenaires
- Poursuite en entretien avec d'autres partenaires :
 - Communes
 - Syndicat Camargue Gardoise
 - CCI
 - Professionnels de la pêche



- o Seaquarium
- o Acteurs de l'habitat
- o ...

→ 18 fiches actions et liens avec autres projets (exemple : le projet de territoire)

Le plan d'actions proposé comporte ainsi 18 actions qui rassemblent les 120 idées collectées sous un « chapeau » cohérent pour n'avoir qu'un nombre restreint de fiches actions.



Présentation détaillée des actions (voir diaporama).

Les participants confirment les actions et ont souhaité compléter et reformuler certains éléments ci-dessous :

Axe C : Accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels (individuels et collectifs) et dans les bâtiments tertiaires

La CCI 30 : compte tenu de la crise énergétique, les entreprises ont eu le réflexe sur le développement des énergies renouvelables, mais ne se posent pas suffisamment la question de la sobriété. Quels sont les leviers pour les entreprises ? le prix mais plutôt travailler sur les économies d'énergies

Axe D : Amplifier le développement les énergies renouvelables locales respectueuses du paysage

Action 15 : La DDTM attire l'attention de la CCTC sur l'impact de tels aménagements sur le paysage.

Régis Vianet précise que le potentiel identifié pour l'installation d'une centrale au sol est estimé à environ 35 ha. Il conviendra de trouver les points d'équilibre entre : ne pas dénaturer ou contrarier le territoire alors qu'en même temps on est dans une démarche de renouvellement de Label Grand Site de France. La Région Occitanie accompagne la transformation écologique, est-ce que la CCTC pourrait valoriser les professionnels, mieux les accompagner, les inciter davantage avec un soutien financier ? sur l'exemple du Grand Avignon

Régis VIANET rappelle que la sobriété et l'efficacité sont deux notions différentes. Comment peut-on accompagner les entreprises ? c'est difficile de se prononcer sur l'implication de la force publique !



3.2 Le choix des critères de priorisation

Retour sur l'atelier de priorisation : Pourquoi prioriser ? pour hiérarchiser dans le temps les actions à mener dans une première phase de 2 ans, puis dans une deuxième phase et enfin une troisième phase correspondant aux 6 ans du programme.

Comment prioriser les actions du Plan Climat?

Parmi les critères ci-dessous quels sont les 3 plus importants pour votre collectivité :

• Co-bénéfices (valeur 1,2,3)	« On souhaite favoriser les actions du PCAET qui sont visibles sur le territoire »
• Action structurante : contribution aux objectifs (valeur 1,2,3)	... peuvent être réalisées en 2019-2020 »
• Moyens humains (valeur 1,2,3)	... contribuent fortement à la stratégie TEPOS 2020-2030 ... que l'on peut porter en interne »
• Moyens financiers (valeur 1,2,3)	... nécessitent peu de moyens humains »
• Mobilisatrice (valeur 1,2,3)	... nécessitent peu de moyens financiers »
• Actions auto-portées (Binaire : valeur 0 ou 3)	... peuvent entraîner d'autres acteurs à agir »
• Visibilité de l'action (binaire : valeur 0 ou 3)	
• Rapidité de l'action (binaire : valeur 0 ou 3)	
• Autre ? A proposer ?	

Etape 1 : Identifiez vous d'autres critères ?

Etape 2 : Choisissez les 3 critères les plus importants dans le cadre de cette politique de transition?

Etape 3 : Passez le plan d'action au prisme de ces 3 critères => travail en sous groupe

AREC Orléans

Choix des critères de priorisation (3 parmi les propositions) :

- 1) Coût de l'action (de 1 à 3, 1 : très coûteux, 3 peu coûteux)
- 2) Visibilité de l'action (binaire : 0 ou 3)
- 3) Action structurante (de 1 à 3, 1 : action peu structurante, 3 : action très structurante)

Régis Vianet précise que le programme d'actions doit impulser une dynamique. Les actions 4, 11 et 12 pourraient être remontées dans les actions prioritaires car on peut travailler sur la sobriété avant de produire des énergies renouvelables. C'est un message politique ! et c'est aussi de l'affichage ! dès le départ on prend à bras le corps les actions du Plan Climat.

La DDTM indique que la priorisation selon les 3 périodes dans le temps est un peu délicate. Il ne faut pas figer les choses par dates !

Refaire une lecture sur la priorisation est nécessaire. Travailler sur les actions opérationnelles en prenant en compte la préparation, la réalisation et le lancement. Les différentes actions vont certainement avancer à différent niveaux.

CAUE 30 : sur l'action 13 le soutien aux modes de chauffage moins énergivores

Quel est l'intérêt de cette action ? Elle touche une proportion moindre de ménage. Les panneaux solaires thermiques n'est pas une priorité. C'est une installation onéreuse et amortissable seulement sur le long terme. Il vaut mieux travailler sur l'isolation des logements en toiture, en utilisant des matériaux biosourcés avec une prime. Cela permet d'avoir une incidence à la fois sur le confort d'hiver et d'été.

Laurent Ruf précise que l'action est en discussion car elle n'est pas encore passée au crible du budget de la collectivité.



Attention à la complémentarité des dispositifs d'aides qui ne se complètent pas tous et à ne pas subventionner la pause de climatisation Air/Air chez les particuliers.

Il y a peut-être plus d'intérêt à financer des systèmes d'ombrages ou des volets, des brasseurs d'air pour lutter améliorer le confort d'été.

L'ADEME rappelle la démarche TACCT Territoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires qui permet d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique de "A à Z" et vise au-delà des constats de construire une stratégie et intégrer le programme d'actions. Prochain Appel à manifestation d'Intérêt en juin 2023.

La CCI revient sur le levier qu'est la sobriété. Pourquoi ne pas mettre en avant davantage les actions sur la sobriété ? Comme mettre en place des critères d'attribution d'aides liés à l'éco conditionnalité dans les 2 zones d'activités.

Le SMEG insiste sur la sobriété, il rappelle que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas.

Eric Guardiola précise que nous devons coordonner les politiques publiques sur le territoire. Le rôle de la CCTC est limité. La sobriété ne coûte rien, c'est la manière de toucher le plus d'administrés. Il nous faut faire des efforts de vulgarisation.

Régis Vianet propose de travailler sur les sous-actions en fonction de leur facilité de mise en œuvre et les promouvoir plus en amont comme pour les actions sur la sobriété.

M. LEBLANC complète en disant que la communication est un levier important il faut donner le bon exemple en tant que collectivité.

L'ADEME indique qu'à l'échelle locale nous devons forcer la sobriété. Il faut croiser les échelles et être cohérents sur ces politiques. Nous avons besoin d'acculturation collective.

Eric Guardiola : la CCTC n'est pas une collectivité surclassée. Nos moyens sont ceux d'une collectivité de 20 000 à 40 000 habitants mais nous en accueillons 100 000 l'été.

L'ADEME propose de reprendre les aides à budget constant en les rendant plus claires et en les conditionnalisant. Il faut travailler avec le DEV ECO.

4 PROCHAINES ETAPES

Des la prise en compte des compléments et des observations sur le plan d'action du PCAET, l'évaluation Environnementale Stratégique (EES) pourra être poursuivie avec l'Exposé des effets sur l'environnement du PCAET et les mesures proposées (Eviter-Réduire-Compenser).

La délibération du PCAET sera proposée le 30 mars, et présentée en Commission du 20 mars 2023.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le



ID : 030-24300650-20240208-2024_02_06-DE

FIN